

Banque des Immeubles

Glossaire

OBJECTIFS DE LA BANQUE DES IMMEUBLES

- Produire un inventaire à jour du parc immobilier subventionné de la SHQ.
- Satisfaire aux besoins, en données descriptives physiques et fonctionnelles du parc immobilier subventionné, des applications sur la gestion des immeubles (APO, Énergie, Taxes, etc). Assurer la communication inter-systèmes.
- Connaître de façon exacte la localisation et le nombre d'immeubles composant le parc immobilier subventionné de la SHQ dans le cadre de son programme d'aide aux organismes Sans But Lucratif (Programme SBL).
- Centraliser toutes ces informations afin d'en assurer la cohérence et l'unicité et de les mettre à la disposition de la SHQ et des OMH, COOP, OSBL.
- Évaluer le bien-fondé de certaines allocations budgétaires réclamées par les OMH, COOP ou OSBL.

TABLE DES MATIERES
PAR ENTITÉ

	Page
1.0 ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF	1
1.1 O.S.B.L. - VOLET PUBLIC -	1
1.1.1 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)	1
1.1.2 SOCIÉTÉ DE GESTION IMMOBILIÈRE (SGI)	1
1.1.3 MUNICIPALITÉS DES VILLAGES NORDIQUES	2
1.2 O.S.B.L. - VOLET PRIVÉ -	2
1.2.1 ORGANISME SANS BUT LUCRATIF (O.S.B.L. PRIVÉS)	2
1.2.2 COOPÉRATIVE D'HABITATION (COOP)	3
2.0 ENSEMBLE IMMOBILIER	4
2.1 CODES D'IDENTIFICATION	4
2.1.1 R.P.H.	4
2.1.2 S.H.Q.	4 et 5
2.2 CHAMP RÉVISÉ	5
2.3 CODE NATIONAL DU BATIMENT	5
2.4 DATE DE DERNIERE RÉVISION	5
2.5 EMPLACEMENT	5 et 34
2.6 ENTRETIEN PRÉVENTIF	5
2.7 GENRE	6
2.8 MÉTHODE DE RÉALISATION	6
2.9 MUNICIPALITÉ	7
2.10 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ	7
2.11 PRISE DE POSSESSION	7
2.12 PROGRAMMATION	7
2.13 RÉCEPTION DES TRAVAUX	7
2.14 RÉGION ADMINISTRATIVE	7
2.15 STATIONNEMENT	7 et 8
2.15.1 INTÉRIEUR	8
2.15.2 EXTÉRIEUR	9
2.15.3 PRIVÉ	9
2.16 FORMULAIRE "EI" (VOLET SBL PRIVÉ)	10
2.16.1 IDENTIFICATION SBL	10
2.16.2 NUMÉRO ET NOM DE L'ORGANISME	10
2.16.3 DATE D'AJUSTEMENT DES INTÉRÊTS (DAI)	10 et 11
3.0 IMMEUBLE	11
3.1 BALCON ET TERRASSE	11
3.1.1 PRIVÉ(E)	11
3.1.2 COMMUN(E)	12
3.2 CATÉGORIE	13
3.3 CHARPENTE	14
3.4 CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE PROVINCIALE	14
3.5 COMMERCE	14 et 15

TABLE DES MATIERES
PAR ENTITÉ (SUITE)

	Page
3.6 FONDATION (SPÉCIALE)	15
3.7 PROTOTYPE	15
3.8 REVETEMENT	15
3.8.1 MUR EXTÉRIEUR	15
3.8.2 PLANCHER (des aires de circulation)	16
3.8.3 TOITURE	17
3.8.3.1 EN BARDEAUX	17
3.8.3.2 MÉTALLIQUE	17
3.8.3.3 A MEMBRANE	17
3.9 SUPERFICIE D'IMPLANTATION DE L'IMMEUBLE	17
4.0 BATIMENT	18
4.1 ASCENSEUR	18
4.2 BUANDERIE COMMUNAUTAIRE	18
4.2.1 LAVEUSES	18
4.2.2 SÈCHEUSES	18
4.3 COMPTEUR (O.I.)	18
4.4 DATE DE LA DESTINATION OFFICIELLE DES LOGEMENTS ...	19
4.5 DESTINATION OFFICIELLE DES LOGEMENTS	19, 20 et 21
4.5.1 LOGEMENT ADAPTÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES	21 et 22
4.5.2 UTILISATIONS SPÉCIALES DES LOGEMENTS	22
4.6 ÉQUIPEMENTS SPÉCIAUX	22
4.6.1 SYSTEME CHAUFFANT POUR FONTE DE LA NEIGE	22
4.6.2 SYSTEME DE CHAUFFAGE	23 et 24
4.6.3 SYSTEME DE CLIMATISATION	24
4.6.3.1 SYSTEME CENTRAL	24
4.6.3.2 SYSTEME MURAL OU DE FENETRE	24
4.6.4 SYSTEME DE VENTILATION	24
4.6.4.1 ALIMENTATION D'AIR EXTÉRIEUR	24 et 25
4.6.4.2 ÉVACUATION D'AIR	25
4.6.5 AUTRES (Thermo-pompe, échangeur d'air)	17
4.7 ÉTAGE	25
4.7.1 NOMBRE TOTAL D'ÉTAGES	25 et 26
4.7.2 NOMBRE D'ÉTAGES AU-DESSUS DU REZ-DE-CHAUSSÉE	26
4.7.3 BATIMENT EN HAUTEUR	26
4.8 MAISON DE CHAMBRES	27
4.9 MUR MITOYEN	27
4.10 PRISE DE CHAUFFE-MOTEUR	27

TABLE DES MATIERES
PAR ENTITÉ (SUITE)

	Page
4.11 RÉPARTITION DU NOMBRE DE LOGEMENTS SELON LEUR TYPOLOGIE	27 et 28
4.12 SALLES COMMUNAUTAIRES	28
4.12.1 ÉQUIPEMENTS	28
4.13 SOUS-SOL	29
4.14 SUPERFICIE DES LOGEMENTS-TYPES ET DES CHAMBRES-TYPES	29, 30 et 31
4.15 SUPERFICIE HABITABLE HORS-TOUT	31 et 32
4.16 SUPERFICIE DES AIRES COMMUNES	32
4.17 SUPERFICIE BRUTE TOTALE	32
4.18 UNITÉ DE LOGEMENT	32
4.18.1 TYPE D'UNITÉS DE LOGEMENT	32
5.0 ADRESSE CIVIQUE	33
5.1 ADRESSE	33
5.2 NUMÉRO DE SOUS-BATIMENT	33
5.3 DIRECTION	33
6.0 EMPLACEMENT	34 et 35
7.0 TERRAIN	36
7.1 ALLÉES PIÉTONNIÈRES	36
7.2 GAZON	36
7.3 SERVICES SPÉCIAUX	37
7.4 STATIONNEMENTS EXTÉRIEURS ET VOIES D'ACCES	37 et 38
7.5 SUPERFICIE DE TERRAIN	38
7.5.1 TOTALE	38
7.5.2 AMÉNAGÉE	38
7.5.3 EXCÉDENTAIRE	39
8.0 REMISE	40
8.1 ENTITÉ DESSERVIE	40 et 41

TABLE DES MATIERES
PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

<u>PROPRIÉTÉ</u>	<u>ENTITÉ</u>	<u>PAGE</u>
ADRESSE	ADRESSE CIVIQUE	33
ADRESSE CIVIQUE	ADRESSE CIVIQUE	33
AIRE COMMUNE	BATIMENT	22
ALIMENTATION D'AIR EXTÉRIEUR	BATIMENT	17
ALLÉES PIÉTONNIERES	TERRAIN	36
ASCENSEUR	BATIMENT	18
BALCON OU TERRASSE	IMMEUBLE	11
- PRIVÉ(E)		11
- COMMUN(E)		11
BATIMENT	BATIMENT	12
BATIMENT EN HAUTEUR	BATIMENT	26
BUANDERIE COMMUNAUTAIRE	BATIMENT	18
- LAVEUSES		18
- SÈCHEUSES		18
CATÉGORIE	IMMEUBLE	13
CHAMP RÉVISÉ	ENSEMBLE IMMOBILIER	5
CHARPENTE	IMMEUBLE	14
CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE PROV.	IMMEUBLE	14
CODES D'IDENTIFICATION	ENSEMBLE IMMOBILIER	4
- R.P.H.		4
- S.H.Q.		4 et 5
CODE NATIONAL DU BATIMENT	ENSEMBLE IMMOBILIER	5
COMMERCE	IMMEUBLE	14 et 15
COMPTEUR	BATIMENT	18
COOPÉRATIVE D'HABITATION (COOP)	OSBL	3
DATE D'AJUSTEMENT DES INTÉRÊTS	ENSEMBLE IMMOBILIER	10 et 11
DATE DE DERNIERE RÉVISION	ENSEMBLE IMMOBILIER	5
DATE DESTINATION OFFICIELLE DES LOGEMENTS	BATIMENT	19
DESTINATION OFFICIELLE DES LOGEMENTS	BATIMENT	19, 20 et 21
DIRECTION	ADRESSE CIVIQUE	33
EMPLACEMENT	ENSEMBLE IMMOBILIER	5, 34 et 35

TABLE DES MATIERES
PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE (SUITE)

<u>PROPRIÉTÉ</u>	<u>ENTITÉ</u>	<u>PAGE</u>
ENSEMBLE IMMOBILIER	ENSEMBLE IMMOBILIER	4
ENTITÉ DESSERVIE	REMISE	40 et 41
ENTRETIEN PRÉVENTIF	ENSEMBLE IMMOBILIER	5
ÉQUIPEMENTS (SALLE COMMUNAUTAIRE)	BATIMENT	28
ÉQUIPEMENTS SPÉCIAUX	BATIMENT	22
- AUTRES		17
- PRISE DE CHAUFFE-MOTEUR		18
- SYSTEME CHAUFFANT POUR FONTE DE LA NEIGE		22
- SYSTEME DE CHAUFFAGE		23 et 24
- SYSTEME DE CLIMATISATION		24
- SYSTEME DE VENTILATION		24 et 25
ÉTAGE	BATIMENT	25
- NOMBRE TOTAL D'ÉTAGES		25 et 26
- NOMBRE D'ÉTAGES AU-DESSUS DU RC		26
ÉVACUATION D'AIR	BATIMENT	25
FONDATION (Spéciale)	IMMEUBLE	15
FORMULAIRE "EI" (VOLET SBL PRIVÉ)	ENSEMBLE IMMOBILIER	10
GAZON	TERRAIN	36
GENRE	ENSEMBLE IMMOBILIER	6
IDENTIFICATION SBL	ENSEMBLE IMMOBILIER	10
IMMEUBLE	IMMEUBLE	11
LOGEMENT ADAPTÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES	BATIMENT	21 et 22
MAISON DE CHAMBRES	BATIMENT	27
MÉTHODE DE RÉALISATION	ENSEMBLE IMMOBILIER	6
MUNICIPALITÉ	ENSEMBLE IMMOBILIER	7
MUNICIPALITÉS DES VILLAGES NORDIQUES	OSBL	2
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC)	ENSEMBLE IMMOBILIER	7
MUR MITOYEN	BATIMENT	27
NUMÉRO ET NOM DE L'ORGANISME	ENSEMBLE IMMOBILIER	10
NUMÉRO DE SOUS-BATIMENT	ADRESSE CIVIQUE	33
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) OSBL		1

TABLE DES MATIERES
PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE (SUITE)

<u>PROPRIÉTÉ</u>	<u>ENTITÉ</u>	<u>PAGE</u>
ORGANISME SANS BUT LUCRATIF (OSBL)	OSBL	1
ORGANISME SANS BUT LUCRATIF (OSBL) VOLET PUBLIC	OSBL	1
ORGANISME SANS BUT LUCRATIF (OSBL) VOLET PRIVÉ	OSBL	2
PRISE DE POSSESSION	ENSEMBLE IMMOBILIER	7
PRISE DE CHAUFFE-MOTEUR	BATIMENT	27
PROGRAMMATION	ENSEMBLE IMMOBILIER	7
PROTOTYPE	IMMEUBLE	10
RÉCEPTION DES TRAVAUX	ENSEMBLE IMMOBILIER	7
RÉGION ADMINISTRATIVE	ENSEMBLE IMMOBILIER	7
REMISE	REMISE	40
RÉPARTITION DU NOMBRE DE LOGEMENTS SELON LEUR TYPOLOGIE	BATIMENT	27 et 28
REVETEMENT	IMMEUBLE	15
- MUR EXTÉRIEUR		16
- PLANCHER DES AIRES DE CIRCULATION		16
- TOITURE		17
SALLES COMMUNAUTAIRES	BATIMENT	28
SERVICES SPÉCIAUX	TERRAIN	37
SOCIÉTÉ DE GESTION IMMOBILIERE (SGI)	OSBL	1
SOUS-SOL	BATIMENT	29
STATIONNEMENT	ENSEMBLE IMMOBILIER	7 et 8
- INTÉRIEUR		8
- EXTÉRIEUR		9
- PRIVÉ		9
STATIONNEMENTS EXTÉRIEURS ET VOIES D'ACCES	TERRAIN	37 et 38
SUPERFICIE HABITABLE HORS-TOUT	BATIMENT	31 et 32
SUPERFICIE AIRES COMMUNES	BATIMENT	32
SUPERFICIE D'IMPLANTATION DE L'IMMEUBLE	IMMEUBLE	17
SUPERFICIE BRUTE TOTALE	BATIMENT	32

TABLE DES MATIERES
PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE (SUITE)

<u>PROPRIÉTÉ</u>	<u>ENTITÉ</u>	<u>PAGE</u>
SUPERFICIE DES LOGEMENTS-TYPES ET DES CHAMBRES-TYPES	BATIMENT	29, 30 et 31
SUPERFICIE DE TERRAIN	TERRAIN	38
- TOTALE		38
- AMÉNAGÉE		38
- EXCÉDENTAIRE		39
TERRAIN	TERRAIN	36
TYPE D'UNITÉS DE LOGEMENT	BATIMENT	32
UNITÉ DE LOGEMENT	BATIMENT	32
UTILISATIONS SPÉCIALES DES LOGEMENTS	BATIMENT	22

ANNEXES

N/A	ANNEXE I	RÉGIONS ADMINISTRATIVES DU QUÉBEC
N/A	ANNEXE II	INDEX ALPHABÉTIQUE DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ
N/A	ANNEXE III	LISTE DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES PROVINCIALES
N/A	ANNEXE IV	(INTENTIONNELLEMENT EN BLANC)
	ANNEXE V	CATÉGORIES D'ENSEMBLES IMMOBILIERS : CODIFICATION SHQ
	ANNEXE VI	CATÉGORIES D'IMMEUBLES : CODES ET ILLUSTRATIONS
	ANNEXE VII	TYPES DE SOUS-SOL ET ILLUSTRATIONS
	ANNEXE VIII	ILLUSTRATIONS (graphiques et définitions) :
		# 1 REZ-DE-CHAUSSÉE
		# 2 NOMBRE D'ÉTAGES TOTAL ET AU-DESSUS DU RC.
		# 3 CHARPENTE
		# 4 REVETEMENT DE TOITURE ET DE MUR EXTÉRIEUR
		# 5 REVETEMENT DE PLANCHER (VOIES DE CIRCULATION SEULEMENT)
		# 6 ISOLATION
		# 7 STATIONNEMENTS EXTÉRIEURS ET VOIES D'ACCES A DÉNEIGER
		# 8 GAZON
		# 9 ALLÉES PIÉTONNIÈRES
		# 10 SUPERFICIE BRUTE TOTALE
		# 11 SUPERFICIE HABITABLE HORS-TOUT
		# 12 SUPERFICIE AIRES COMMUNES
	ANNEXE IX	SYSTEMES DE VENTILATION DE CUISINE ET DE TOILETTE
	ANNEXE X	ILLUSTRATION DES TERMES : ENSEMBLE IMMOBILIER, EMPLACEMENT, IMMEUBLE, BATIMENT, SUPERFICIE EXCÉDENTAIRE
	ANNEXE XI	AIRES DE STATIONNEMENT EXTÉRIEURES OU PRIVÉES
	ANNEXE XII	ILLUSTRATIONS : PUITTS ARTÉSIEN, CHAMP D'ÉPURATION, FOSSE SEPTIQUE
	ANNEXE XIII	ILLUSTRATIONS : A = MURET B = PIEU
	ANNEXE XIV	ILLUSTRATION : COLONNE
	ANNEXE XV	ILLUSTRATION : MANSARDE

LISTE DU MATÉRIEL NÉCESSAIRE

A LA CUEILLETTE DES DONNÉES

CONCERNANT LA BANQUE DES IMMEUBLES

Calculatrice

Galon et roue à mesurer

Plans

Boussole

Télémètre

LÉGENDE

Les codes suivants indiquent où retrouver chacune des caractéristiques identifiées au glossaire.

<u>CODE</u>	<u>SIGNIFICATION</u>
S	Donnée disponible à la SHQ
O.B.	Donnée disponible au bureau de l'OMH
O.I.	Donnée à recueillir IN SITU, c'est-à-dire sur les lieux des ensembles immobiliers.

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
1.0 ORGANISME SANS BUT LUCRATIF	1.1 ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF (O.S.B.L.) - VOLET PUBLIC - 1.1.1 Office municipal d'habi- tation (OMH) 1.1.2 Société de gestion immobi- lière (SGI)		Tout organisme ou corporation sans but lucratif et toute coopérative reconnus selon les exigences des règlements de la Société d'habitation du Québec (SHQ). Corporation sans but lucratif mandatée par la SHQ et la municipalité pour fins d'acquisition, de construction et d'administration d'immeubles d'habitation pour personnes ou familles à faible revenu ou à revenu modique. (Source : Article 57 de la loi de la SHQ) Note : Depuis 1974, les nouveaux ensembles immobiliers administrés par les OMH appartiennent à la SHQ. Organisme constitué en vertu de la troisième partie de la loi sur les compagnies, à la requête de la SHQ. La SGI a pour mandat d'administrer des ensembles immobiliers appartenant à la SHQ et qui présentent certains problèmes particuliers. Il revient à la SGI de rechercher la vocation définitive de ces ensembles immobiliers et de leur trouver un gestionnaire permanent (public ou privé) tout en continuant d'en superviser la gestion.	

ENTITÉ	CARACTÉRISTIQUES	UNITÉ DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
1.0 ORGANISME SANS BUT LUCRATIF (suite)	1.1.3 Les municipalités des villages nordiques (par le biais de leur service municipal d'habitation)		Catégorie d'organismes sans but lucratif publics, constitués en vertu de la loi concernant les villages nordiques et l'Administration régionale Kativik, à la requête du gouver- nement québécois, sur recommandation du ministre des Affaires municipales et après consultation auprès des habi- tants de la partie du territoire visé et auprès de l'admi- nistration régionale. Leur vocation est de gérer les opérations et l'entretien du parc immobilier d'habitation à loyer modique de la SHQ.	
	1.2. ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF (O.S.B.L.) - VOLET PRIVÉ -			
	1.2.1 Organisme sans but lucratif privés (O.S.B.L. privés)		Catégorie d'organismes constitués en vertu de la troisième partie de la loi des compagnies, à la requête de personnes membres fondateurs. Leur vocation est d'acquérir, de construire et d'administrer des ensembles immobilier d'habitation à loyer modique pour une clientèle régulière (ménages ayant des besoins impérieux en matière d'habitation) ou spéciale (incluant des personnes sans-abri temporaire).	

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
1.0 ORGANISME SANS BUT LUCRATIF (suite)	1.2.2 Coopérative d'habitation (Coop)		Catégorie d'organismes constitués en vertu de la loi sur les coopératives, à la requête de personnes membres fondateurs. Leur vocation est d'acquérir, de construire et d'administrer des ensembles immobiliers d'habitation à loyer modique pour une clientèle à faible revenu.	

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
2.0 ENSEMBLE IMMOBILIER			Appelé "projet d'habitation" au moment de la planification, de la mise en oeuvre et/ou de l'acquisition avec ou sans recyclage ou rénovation, une fois le projet d'habitation en exploitation, il correspond à l'immeuble ou l'ensemble d'immeubles qui a fait l'objet de la programmation donnée (parfois appelée phase). N.B. : - S'il s'agit d'un nouvel ensemble immobilier qui est construit sur un terrain qui est déjà répertorié dans BIM, voir note à 7.5.3 (Superficie excédentaire). - La mise en oeuvre peut également inclure la notion d'agrandissement ou d'ajout d'un bâtiment.	
	2.1 CODES D'IDENTIFICATION			
	2.1.1 RPH (S)		Cinq (5) chiffres non significatifs attribués séquentiellement par le système informatique Réalisation des Projets d'Habitation (RPH) et sont inscrits en haut à la droite du formulaire "Ensembles immobiliers" près des lettres "EI".	
	2.1.2 SHQ (S)		Treize (13) chiffres significatifs composés de quatre (4) niveaux d'information : XXX : Mode d'intervention financière de la SHQ et le type d'intervenants.	

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
2.0 ENSEMBLE IMMOBILIER (suite)	2.1.2 SHQ (S) (Suite)		XX : Région administrative XXXXX : Numéro de la municipalité selon le ministère des Affaires municipales (M.A.M.) XXX : Séquence d'intervention de la SHQ dans une municipalité ou auprès d'un organisme.	V I
	2.2 CHAMP RÉVISÉ		Indicateur interne à la gestion de la Banque des immeubles qui spécifie si oui ou non cet ensemble immobilier est en cours de modification. (Cette information apparaît à l'écran seulement).	
	2.3 CODE NATIONAL DU BÂTIMENT (S)		Année du code applicable lors de la réalisation de l'ensemble immobilier.	
	2.4 DATE DE DERNIÈRE RÉVISION		Date à laquelle les informations contenues au dossier ont été révisées (cette information apparaît à l'écran seulement).	
	2.5 EMPLACEMENT		Indiquer le nombre d'emplacements sur lesquels sont construits un ensemble immobilier.	
	2.6 ENTRETIEN PRÉVENTIF		Indiquer si l'ensemble immobilier fait l'objet d'un programme d'entretien préventif. Vérifier sur la liste du responsable de l'entretien préventif si le programme est opérationnel et dans l'affirmative, indiquer "OUI" dans la case appropriée.	

ENTITÉ	CARACTÉRISTIQUES	UNITÉ DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
2.0 ENSEMBLE IMMOBILIER (suite)	2.7 GENRE		CO = <u>C</u> onstruction (s'applique à la construction neuve). RC = <u>R</u> ecyclage (change la vocation d'un immeuble pour devenir un immeuble destiné à l'habitation). RE = <u>R</u> econstruction (immeuble d'habitation reconstruit) AC = <u>A</u> cquisition sans recyclage PS = <u>P</u> rojets <u>s</u> péciaux AG = <u>A</u> grandissement AR = <u>A</u> chat <u>R</u> énovation AS = <u>A</u> chat <u>s</u> imple AU = <u>A</u> utre	
	2.8 MÉTHODE DE RÉALISATION (S)		Processus administratifs pour la réalisation d'un ensemble immobilier : DI = nouveaux plans et <u>d</u> evis <u>i</u> nternes DE = nouveaux plans et <u>d</u> evis <u>e</u> xternes RI = <u>r</u> éutilisation <u>i</u> nterne RE = <u>r</u> éutilisation <u>e</u> xterne PD = proposition de <u>d</u> éveloppement VM = <u>v</u> ille <u>m</u> aître d'oeuvre CM = <u>c</u> lef en <u>m</u> ain OM = <u>o</u> rganisme <u>m</u> aître d'oeuvre	

91-04-15

ENTITÉ	CARACTÉRISTIQUES	UNITÉ DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
2.0 ENSEMBLE IMMOBILIER (suite)	2.9 MUNICIPALITÉ (S + OB)		Nom de la municipalité correspondant au numéro de municipalité du M.A.M. inclus dans le numéro de référence SHQ (voir 2.1.2) identifiant l'ensemble immobilier.	II
	2.10 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (M.R.C.) (S)		Regroupement de municipalités locales d'une même région d'appartenance qui comprend les territoires non organisés qui sont contigus aux municipalités membres à l'exception des communautés urbaines et régionales. (Source : Répertoire des municipalités M.A.M. 1984).	
	2.11 PRISE DE POSSESSION (S)		Date de prise en charge de l'immeuble par l'organisme mandataire (OMH, Coop, O.S.B.L.)	
	2.12 PROGRAMMATION (S)		Année de décret identifiant un nombre d'unités de logement à réaliser dans des municipalités du Québec, pour certains types de clientèle donnés.	
	2.13 RÉCEPTION DES TRAVAUX (S)		Date de réception des travaux par le propriétaire. (La date de réception des travaux peut être égale ou postérieure à la date de prise de possession).	I
	2.14 RÉGION ADMINISTRATIVE (S)		Division du territoire du Québec en seize (16) régions administratives dans le but de donner au gouvernement provincial une armature administrative uniforme.	
	2.15 STATIONNEMENT		Déterminer et numéroter séquentiellement les aires de stationnement intérieures, extérieures et privées.	

91-04-15

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
2.0 ENSEMBLE IMMOBILIER (suite)	2.15 STATIONNEMENT (Suite)		Case D/N/X : Cette case est remplie seulement lorsque l'aire de stationnement est assignée à un ensemble immobilier du volet SBL Privé. Détailler alors, pour une même aire, le nombre de places attribuées à des unités de logement : . résidentielles désignées : D . résidentielles non désignées : N . non résidentielles : X Au besoin, le numéro d'identification d'une aire sera répété.	
	2.15.1 Intérieur (S.I.) (O.I.)	m ² ou p ²	Aire de stationnement intérieure commune où chaque place peut être identifiée ou non à un locataire spécifique et qui dessert un immeuble ou un ensemble immobilier. Indiquer le numéro d'immeuble où se trouve le stationnement intérieur. Si le stationnement intérieur est réparti sur deux ou plusieurs niveaux de plancher, inscrire autant d'aires de stationnement intérieures qu'il y a de niveaux de plancher. N.B. : Une aire intérieure désigne l'ensemble des places de stationnement situées dans un même immeuble.	

91-04-15

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
2.0 ENSEMBLE IMMOBILIER (suite)	2.15.2 Extérieur (S.E.) (O.I.)		Aire de stationnement extérieure commune où chaque place peut être identifiée ou non à un locataire spécifique et qui dessert un bâtiment, un immeuble ou un ensemble immobilier. Pour chaque aire, indiquer le nombre total de places de stationnement et le nombre des places de stationnement desservies par une prise de courant "chauffe-moteur" seulement, en fonction ou non. Les utilisateurs ont des voies d'accès communes au stationnement. Note : Les prises de courant fixées sur les bâtiments ou immeubles ne sont pas considérées comme des prises "chauffe-moteur". Note : Une aire de stationnement sous dalle doit être traitée comme une aire de stationnement extérieure.	XI
	2.15.3 Privé		Aire de stationnement privée extérieure où chaque place peut être identifiée à un locataire et qui dessert un bâtiment. Chacun des utilisateurs a sa propre voie d'accès à sa place de stationnement. De plus, une aire de stationnement privée extérieure peut contenir une à plusieurs places de stationnement. Pour inscription au formulaire "ensembles immobiliers", regrouper toutes les aires privées de l'ensemble immobilier, n'en faire qu'une seule aire et inscrire le nombre de places de stationnement, ex : 1 aire de 4 places, 1 aire de 3 places et 1 aire de 1 place : inscrire SP-01: 8 places.	XI

ENTITE	CARACTÉRISTIQUES	UNITÉ DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
2.0 ENSEMBLE IMMOBILIER (suite)	2.16 FORMULAIRES "EI" (Volet SBL privé)		Particularités au formulaire "EI" (SBL Privé)	
	2.16.1 Identification SBL		Préciser si l'ensemble immobilier fait partie du volet public ou privé du programme SBL. Si c'est le volet privé, préciser s'il s'agit d'une COOP (coopérative) ou d'un OSBL (organisme sans but lucratif), avec ou sans service. Note : Les projets SBL privés ayant un numéro 550, 560, 950 ou 960 peuvent avoir ou non des services. Les projets SBL privés portant le numéro 570 ont tous des services.	
	2.16.2 Numéro et nom de l'organisme		Inscrire le numéro et le nom de l'organisme mandataire (volet public) tels qu'indiqués dans le répertoire des OMH.	
	2.16.3 Date d'ajustement des intérêts (DAI)		"Date à compter de laquelle le capital d'un prêt, majoré des intérêts y afférant, devient dû et payable selon les dispositions convenues entre la SCHL et la SHQ". (AMO, Juillet 1986, p.5) Officiellement, un ensemble immobilier commence ses activités d'exploitation à cette date. Celle-ci est normalement fixée à partir de la date <u>réelle</u> de prise de possession. Cette date est pré-imprimée sur le formulaire seulement pour le volet privé du programme SBL. C'est le système SBL qui fournit la DAI <u>réelle</u> à la Banque des immeubles.	

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
3.0 IMMEUBLE	3.1 BALCON OU TERRASSE (O)	m ² ou p ²	Bâtiment (enveloppe) ou ensemble de bâtiments dont le périmètre délimité par les murs exposés à l'extérieur est une ligne brisée continue et fermée, d'un même ensemble immobilier et d'un même propriétaire. En cas de copropriété, c'est le concept d'enveloppe qui est privilégié pour définir l'immeuble. Balcon : plate-forme élevée avec balustrade ou rampe en saillie sur le mur d'un bâtiment, en porte-à-faux ou supportée par des colonnes. Terrasse : exhaussement du sol obtenu au moyen de terre ou d'autres matériaux maintenus par un ouvrage de maçonnerie, <u>non solidaire avec le bâtiment</u>. Inscrire le nombre de balcons ou terrasses pour chacune des catégories suivantes et la superficie moyenne unitaire de tous les balcons ou terrasses. EX : 30 balcons de 5 m² = 150 m² + 2 balcons de 13 m² = 26 m² TOTAL : 176 m² + 32 balcons = 5,5 m²/moyenne unitaire. Dans le cas de <u>copropriété</u>, inscrire le nombre et la superficie des balcons ou terrasses attribuables à la partie exclusive détenue seulement.	
	3.1.1 Privé(E)		Espace extérieur privé accessible d'un logement.	

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
3.0 IMMEUBLE (suite)	3.1.2 Commun (E)		Espace extérieur public accessible par plusieurs occupants à partir des espaces communautaires.	VI

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE																																																												
3.0 IMMEUBLE (suite)	3.2 CATEGORIE (OB)		Indiquer à quelle catégorie SHQ appartient chacun des immeubles d'un ensemble immobilier. <table> <tr> <th>SHQ</th><th>SCHL</th><th>APO*</th><th>CATEGORIE D'IMMEUBLES</th><th>NBRE DE BATI- MENTS PAR CATEGORIE</th></tr> <tr> <td>0</td><td>001</td><td>A</td><td>Unifamilial isolé</td><td>1</td></tr> <tr> <td>1</td><td>002</td><td>A</td><td>Unifamilial jumelé</td><td>2</td></tr> <tr> <td>2</td><td>004</td><td>A</td><td>Unifamilial en rangée</td><td>3 et +</td></tr> <tr> <td>3</td><td>003</td><td>A</td><td>Duplex</td><td>1</td></tr> <tr> <td>4</td><td>003</td><td>A</td><td>Duplex jumelé ou en rangée</td><td>2 et +</td></tr> <tr> <td>5</td><td>008</td><td>A</td><td>Triplex</td><td>1</td></tr> <tr> <td>6</td><td>008</td><td>A</td><td>Triplex jumelé ou en rangée</td><td>2 et +</td></tr> <tr> <td>7</td><td>005</td><td>C</td><td>Multifamilial</td><td>1</td></tr> <tr> <td>8</td><td></td><td>A</td><td>Unifam. en rangée, dos à dos</td><td>4 et +</td></tr> <tr> <td>9</td><td>009</td><td>D</td><td>Autre</td><td></td></tr> <tr> <td>10</td><td></td><td>B</td><td>Multifam. jumelé ou rangée</td><td>2 et +</td></tr> </table> Si la disposition architecturale d'un immeuble n'est pas couverte par les catégories ci-dessus mentionnées, cocher "autre" et joindre un croquis explicatif au formulaire. Ce croquis devrait permettre une bonne compréhension et ainsi, d'en déduire une catégorie d'immeuble hybride dont le nom sera précisé dans l'espace réservé à cette fin (maximum 15 positions). * APO = analyse de la performance des offices, regroupement des catégories.	SHQ	SCHL	APO*	CATEGORIE D'IMMEUBLES	NBRE DE BATI- MENTS PAR CATEGORIE	0	001	A	Unifamilial isolé	1	1	002	A	Unifamilial jumelé	2	2	004	A	Unifamilial en rangée	3 et +	3	003	A	Duplex	1	4	003	A	Duplex jumelé ou en rangée	2 et +	5	008	A	Triplex	1	6	008	A	Triplex jumelé ou en rangée	2 et +	7	005	C	Multifamilial	1	8		A	Unifam. en rangée, dos à dos	4 et +	9	009	D	Autre		10		B	Multifam. jumelé ou rangée	2 et +	VI
SHQ	SCHL	APO*	CATEGORIE D'IMMEUBLES	NBRE DE BATI- MENTS PAR CATEGORIE																																																												
0	001	A	Unifamilial isolé	1																																																												
1	002	A	Unifamilial jumelé	2																																																												
2	004	A	Unifamilial en rangée	3 et +																																																												
3	003	A	Duplex	1																																																												
4	003	A	Duplex jumelé ou en rangée	2 et +																																																												
5	008	A	Triplex	1																																																												
6	008	A	Triplex jumelé ou en rangée	2 et +																																																												
7	005	C	Multifamilial	1																																																												
8		A	Unifam. en rangée, dos à dos	4 et +																																																												
9	009	D	Autre																																																													
10		B	Multifam. jumelé ou rangée	2 et +																																																												

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
3.0 IMMEUBLE (suite)	3.3 CHARPENTE (OB)		Indiquer l'infrastructure du support du bâtiment : bois, acier, béton.	VIII Illus. # 3
	3.4 CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE PROVINCIALE (S)		Territoire où le nombre d'électeurs se rapproche le plus possible de trente quatre mille (34 000). (Source : Répertoire des municipalités M.A.M. 1983) Identifié par un nom qui lui est propre et un numéro à trois (3) positions. (Ex. Limoilou, code 150).	III
	3.5 COMMERCE (OB)		Nombre et type de commerces existant dans un immeuble (enveloppe). Préciser le type de chacun des commerces en indiquant le numéro correspondant dans la case "Type". La superficie des commerces est mesurée (mur à mur) <u>seulement</u> dans le cas où ceux-ci sont situés dans un immeuble du volet SBL Privé. Si le bureau d'organisme (Volet SBL Public <u>seulement</u>) occupe l'espace d'un logement, il faut déterminer si ce bureau sera considéré comme commerce (formulaire IM) ou comme utilisation spéciale d'un logement (Formulaire BA, Volet public). Le critère déterminant est basé sur la présence ou non des cloisons du logement à l'origine. Si les cloisons sont toujours en place, indiquer le bureau d'organisme à la section "utilisation spéciale d'un logement" du formulaire	

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
3.0 IMMEUBLE (suite)	3.6 FONDATION (SPÉCIALE) (01)		BATIMENT (Volet SBL Public). Dans le cas contraire, indiquer le bureau d'organisme à la section "Commerce" du Formulaire "Immeuble". Muret : tout mur dans la fondation d'un bâtiment qui mesure de quelques pouces à quelques pieds (max. 2') de hauteur et qui est assis sur une semelle filante. N.B. : Les murs de fondation ne sont pas des murets. Pieu : Membrane structurale enfoncée dans le sol pour servir d'appui à une fondation. Colonne : membrane verticale de structure supportant des membrures horizontales (poutre, poutre maîtresse, etc.)	XIII "A" XIII "B"
	3.7 PROTOTYPE (0B)		Indiquer le code du prototype à partir duquel on réalise un nouvel ensemble immobilier, même si on modifie certains systèmes ou parties de système.	Codes à défi- nir
	3.8 REVÊTEMENT (0B)		Noter le pourcentage de chaque type de revêtement sur les murs extérieurs et les planchers.	

91-04-15

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
3.0 IMMEUBLE (suite)	3.8.1 Mur extérieur (0.1)		Dans le cas de copropriété, considérer la totalité de l'immeuble pour établir le pourcentage de chaque type de revêtement. a) Bois b) Métal émaillé c) Déclin de masonite (colorlock) d) Vinyle e) Stuc f) Brique g) Pierre h) Béton coulé sur place i) Béton préfabriqué j) Autres (préciser)	VIII Illus. #4
	3.8.2 Plancher des aires de circulation : (portique, corridor , escalier, ascenseur, etc.)		Dans le cas de copropriété, noter le pourcentage de revêtement des aires attribuables seulement à la partie exclusive détenue. a) Tuile b) Vinyle en feuille (prélart) c) Caoutchouc d) Tapis e) Céramique f) Bois g) Béton poli h) Terrazo i) Autres (préciser)	VIII Illus. # 5

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
3.0 IMMEUBLE (suite)	3.8.3 Toiture (O.I)		Composantes à partir de la charpente du toit jusqu'au revêtement extérieur. <u>Note : Une toiture en pente ou horizontale peut avoir une mansarde. Dans le formulaire "immeuble", si l'on coche "mansarde", on doit cocher également "en pente" ou "horizontale".</u>	XV
	3.8.3.1 En bardeaux		Indiquer si la toiture est ou non en pente et s'il y a ou non une partie mansarde.	
	3.8.3.2 Métallique		Indiquer si la toiture est ou non en pente et s'il y a ou non une partie mansarde.	
	3.8.3.3 A membrane		Indiquer si la toiture est ou non en pente et si elle est constituée d'une membrane d'asphalte et gravier (multi-couches) ou d'une membrane élastomère (mono-couche).	
	3.9 SUPERFICIE D'IMPLANTATION DE L'IMMEUBLE (S)		La plus grande superficie habitable horizontale au-dessus du niveau moyen du sol occupée par l'immeuble, calculée entre les faces externes des murs de l'immeuble, le tout selon le certificat de localisation. Deux (2) décimales sont acceptées.	

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
4.0 BATIMENT			Logement ou groupe de logements, pouvant comprendre d'autres locaux, dont le périmètre délimité par les murs extérieurs et les murs mitoyens est une ligne brisée, continue et fermée d'un même ensemble immobilier et d'un même propriétaire. Indiquer le nombre de chacun des types d'ascenseurs suivants : - à câble; - hydraulique. Nombre de buanderies <u>communautaires</u>. Nombre total de laveuses. Mentionner si elles sont louées ou non. Nombre total de sécheuses. Mentionner si elles sont louées ou non. <u>Ne pas inclure les laveuses et sécheuses situées dans les logements.</u> Nombre de compteurs selon leur type : - Eau - Électricité.	
	4.1 ASCENSEUR (OB)			
	4.2 BUANDERIE COMMUNAUTAIRE (OB)			
	4.2.1 Laveuses			
	4.2.2 Sécheuses			
	4.3 COMPTEUR (O.I)			

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
4.0 BATIMENT (suite)	4.4 DATE DE LA DESTINATION OFFICIELLE DES LOGEMENTS OU DES CHAMBRES 4.5 DESTINATION OFFICIELLE DES LOGEMENTS OU DES CHAMBRES		Date de la justification qui explique la répartition de la typologie des logements. Cette date doit normalement correspondre à une date de résolution du C.A. de la SHQ ou à un acte administratif confirmant la typologie. Volet SBL Public : Indiquer la destination officielle des logements tel qu'approuvée lors de la construction ou tel que modifiée par résolution du C.A. de la SHQ ou tel que justifiée par un conseiller en gestion de la SHQ et subséquemment sanctionnée par le secrétaire de la SHQ. Ces logements sont répartis de la façon suivante : Familles, Retraités, Autres (préciser). Volet SBL Privé : CODE DE CLIENTÈLE -Régulière : Au moins l'un des trois types de clientèle régulière (Familles, Personnes seules, Personnes retraitées) doit <u>toujours</u> figurer (champ obligatoire). -Spéciale : S'il y a lieu, préciser le code de clientèle spéciale approprié (Voir liste de codes au formulaire Bâtiment, Volet SBL Privé).	

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
4.0 BATIMENT (suite)	4.5 DESTINATION OFFICIELLE DES LOGEMENTS OU DES CHAMBRES (suite)		Note : Le code 99 "Autres" sert uniquement à la clientèle spéciale. Il ne peut pas être utilisé pour décrire la clientèle régulière. TYPOLOGIE DES UNITÉS Pour chaque type de clientèle identifié, répartir le nombre total d'unités assignées à ce type de clientèle selon les critères suivants : - la taille de l'unité de logement (logement ou chambre); - si les unités sont désignées (D) ou non désignées (N). Dans le cas où l'unité est un logement, la taille de celui-ci est fonction du nombre de chambres (Studio, 1 ch., 2 ch., etc). Dans le cas où l'unité est une chambre, la taille de celle-ci est fonction du nombre de lits (1 lit, 2 lits, etc). <u>Typologie des chambres de 5 lits ou plus :</u> Dans ce cas, indiquer pour chaque type de clientèle, le nombre total de chambres comprenant 5 lits ou plus et le nombre total de lits correspondant.	

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
4.0 BATIMENT (suite)	4.5.1 Logement adapté pour personnes handicapées		Ex: 1 ch. à 5 lits + 1 ch. à 6 lits + 1 ch. à 8 lits = 3 chambres sont inscrites dans la case "5 lits et plus" et 19 lits (5 + 6 + 8 lits) sont inscrits dans la case "<u>Nombre de lits</u>" Définition : logement autonome utilisé comme résidence principale où l'on retrouve des services et des installations sur place reliés à l'état ou à l'incapacité physique d'un résident. <u>Critères essentiels à rencontrer pour classer un logement comme "logement adapté pour personnes handicapées".</u> Accessibilité au bâtiment : - accès sans obstacle au bâtiment; - chaque accès sans obstacle doit avoir une largeur libre d'au moins 920 mm pour le passage des fauteuils roulants; - largeur de circulation minimale de 920 mm; - ouverture minimale des portes d'accès au logement et de la salle de bain : 760 mm; - pièces de services adaptées : les superficies de la salle de bain et de la cuisine doivent être plus grandes en vue de permettre la circulation d'un fauteuil roulant (dégalement minimum de 1 200 mm face à la baignoire et au cabinet d'aisance). - dans la salle de bain, barres d'appui pour le cabinet d'aisance et pour la baignoire;	

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
4.0 BATIMENT (suite)	4.5.1 Logement adapté pour personnes handicapées (suite)		- dans la cuisine et la salle de bain, dégagement sous l'évier et le lavabo et isolation de la tuyauterie; - dégagement minimum de 1 200 mm devant les comptoirs pour en faciliter l'accessibilité; Accessibilité à la chambre (Volet SBL Privé seulement) : - largeur de circulation minimale de 920 mm; - dégagement minimum de 1 200 mm devant les comptoirs pour en faciliter l'accessibilité. Préciser l'utilisation faite d'un logement qui est normalement destiné à 1 ou n logement famille, personne retraitée ou autre. Si les cloisons du logement sont toujours en place, le bureau de l'organisme doit être indiqué à cette section "utilisations spéciales des logements" du formulaire "Bâtiments". Par contre, si les cloisons ne sont plus en place, le bureau de l'organisme doit être indiqué à la section "commerce" du formulaire "immeubles". N.B. : Indiquer la date à laquelle l'utilisation spéciale du logement est constatée.	
	4.5.2 Utilisations spéciales des logements			
	4.6 ÉQUIPEMENT SPÉCIAUX (O.I)			
	4.6.1 Système chauffant pour la fonte de la neige		Indiquer si oui ou non il y a un tel système chauffant au niveau du bâtiment.	

ENTITÉ	CARACTÉRISTIQUES	UNITÉ DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
4.0 BATIMENT (suite)	4.6.2 Système de chauffage		Inscrire la source d'énergie utilisée (électricité, gaz naturel, mazout) pour produire de la chaleur dans les appareils de chauffage ou d'apport d'air énumérés : A) 1- Plinthes et autres appareils (ex: unité murale, aérotherme); 2- Air forcé; 3- Hydronique (eau chaude ou glycol). B) Eau chaude domestique des logements : dans le cas où la source d'énergie pour chauffer l'eau chaude domestique est l'électricité, indiquer si le réservoir est branché au compteur électrique du logement ou à celui des services communs. C) Apport d'air dans les corridors (ventilation). Note : 1- S'il s'agit d'un système de chauffage "bi-énergie, cocher les deux sources d'énergie. Note : 2- Si l'on coche "oui" dans la case "alimentation d'air extérieur" du formulaire "bâtiment", indiquer la source d'énergie utilisée pour préchauffer l'air durant l'hiver (serpentin de chauffage dans le caisson de traitement d'air) et l'inscrire dans la case "apport d'air dans corridor". S'il n'y a aucune source d'énergie utilisée pour préchauffer l'air durant l'hiver,	

ENTITÉ	CARACTÉRISTIQUES	UNITÉ DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
4.0 BATIMENT (suite)	4.6.2 Système de chauffage (suite)		ne rien inscrire dans la case "apport d'air dans corridor". Si l'on coche "non" dans la case "alimentation d'air extérieur", il ne faut rien inscrire dans la case "apport d'air dans corridor".	
	4.6.3 Système de climatisation (O.B)		Inscrire si oui ou non un système de climatisation central dessert les logements et/ou les bureaux. Les unités murales et/ou de fenêtre se retrouvent-elles dans les logements et/ou les bureaux ? Indiquer le nombre de logements avec climatiseur.	
	4.6.3.1 Système central (O.B)		Système de climatisation qui dessert en tout ou en partie le bâtiment mais dont l'unité de refroidissement est localisée à un seul endroit (par exemple : un système central pourrait desservir toutes les aires communes d'un bâtiment ou les bureaux de l'OMH).	
	4.6.3.2 Système mural et/ou de fenêtre (O.B)		Système de climatisation composé d'unités séparées installées dans un mur ou dans une fenêtre et dont le champ d'action est limité à une pièce.	
	4.6.4 Système de ventilation			
	4.6.4.1 Alimentation d'air extérieur		Indiquer si oui ou non, il y a un système complet de ventilation (apport d'air extérieur dans le bâtiment) avec filtre, système de préchauffage et un ventilateur (caisson	

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
4.0 BATIMENT (suite)	4.6.4.1 Alimentation d'air extérieur (suite)		de ventilation). Si l'on coche "oui", il faut aller indiquer à la section "apport d'air dans corridor" (ventilation) la source d'énergie utilisée pour chauffer l'air venant de l'extérieur (électricité, gaz naturel ou mazout). S'il n'y a aucune source d'énergie utilisée pour préchauffer l'air durant l'hiver, ne rien inscrire dans la case "apport d'air dans corridor".	
	4.6.4.2 Évacuation d'air		Pour la cuisine et la salle de bain des logements, n'indiquer qu'un seul type de système d'évacuation d'air : 1 : Central (évacuation mécanique centralisée) 2 : Individuel (évacuation mécanique individuelle) 3 : A gravité 4 : Au charbon 5 : Aucun système d'évacuation	IX
	4.6.5 Autres		Indiquer tout autre équipement spécial (ex : thermo-pompe, échangeur de chaleur).	
	4.7 ÉTAGE (O.I)		Partie d'un bâtiment délimitée par la face supérieure d'un plancher et celle du plancher situé immédiatement au-dessus ou, en son absence, par le plafond au-dessus. (Source : code national du bâtiment).	VIII Illus. 1 & 2
	4.7.1 Nombre total d'étages (O.I)		Nombre total d'étages incluant le rez-de-chaussée et le(s) sous-sol(s), par rapport à l'adresse principale du bâtiment.	

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
4.0 BATIMENT (suite)	4.7.1 Nombre total d'étages (O.I) (suite)		Le rez-de-chaussée désigne le plancher le plus rapproché du niveau du sol et pas plus de deux (2) mètres au-dessus du sol. Si le bâtiment est détenu en copropriété, indiquer sur combien d'étages (en partie ou en totalité), nous retrouvons des unités appartenant à l'organisme SBL Privé.	
	4.7.2 Nombre d'étages au-dessus du rez-de-chaussée (O.I)		Indiquer le nombre d'étages au-dessus du rez-de-chaussée, par rapport à l'adresse principale du bâtiment au niveau du sol. Il doit être plus petit ou égal au nombre total d'étages.	
	4.7.3 Bâtiment en hauteur		Pour tous les bâtiments (<u>sauf Ville de Montréal</u>), dont la hauteur au-dessus du niveau moyen du sol est à plus de 18 m, indiquer s'il y a ou non des gicleurs (si "non", cocher la case "aucun") Si "oui", indiquer s'il y a des gicleurs dans les espaces de rangement commun et dans le local de chute à déchets. De plus, vérifier si le système d'alarme-incendie est relié au service d'incendie municipal. Enfin, vérifier s'il y a un locataire surveillant. Pour les bâtiments situés <u>sur le territoire de la Ville de Montréal</u> (pas la C.U.M.), la hauteur au-dessus du niveau moyen du sol jusqu'au toit doit être supérieure à 22.85 mètres.	

ENTITE	CARACTÉRISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
4.0 BATIMENT (suite)	4.8 MAISON DE CHAMBRES		Indiquer le nombre de chambres total destinées à la location, dans le cas du programme SBL Public.	
	4.9 MUR MITOYEN		Mur appartenant en commun à deux (2) bâtiments et utilisé en commun par ces deux (2) bâtiments. Indiquer le nombre de murs mitoyens.	
	4.10 PRISE DE CHAUFFE-MOTEUR		Prise de courant servant à alimenter en électricité le chauffe-moteur d'un véhicule automobile. Cette prise de courant est dite "contrôlée" si elle est reliée à un dispositif spécial actionné par le degré de la température extérieure ou par une horloge. Un disjoncteur (breaker) n'est pas considéré comme un "contrôle de prise chauffe-moteur". Note : les prises de courant fixées sur les bâtiments ou immeubles ne sont pas considérées comme des prises "chauffe-moteur". Les prises de "chauffe-moteur" doivent être indiquées uniquement au bâtiment où elles sont raccordées.	
	4.11 RÉPARTITION DU NOMBRE DE LOGEMENTS SELON LEUR TYPOLOGIE		Indiquer la répartition des logements selon leur typologie (studio, 1 chambre, 2 chambres ...) et s'il s'agit d'un logement de plus de 5 chambres, inscrire ce logement de plus de 5 chambres à la case "5 chambres" et signaler cette information en remarque (au formulaire EI) afin de pouvoir en discerner le nombre.	

ENTITÉ	CARACTÉRISTIQUES	UNITÉ DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
4.0 BÂTIMENT (suite)	4.12 SALLES COMMUNAUTAIRES 4.12.1 Équipements		Dans le cas d'une maison de chambres, indiquer le nombre de chambres dans la clientèle "autres" et préciser cette clientèle (ex. personnes seules...). Les salles communautaires se retrouvent généralement dans les immeubles destinés aux personnes retraitées. Pour chaque salle communautaire d'un bâtiment, inscrire sur le formulaire la superficie (mur à mur) en excluant les salles de bain et les espaces de rangement et les autres renseignements demandés. S'il y a une mezzanine dans la salle communautaire, inclure la superficie de la mezzanine dans la superficie totale de la salle communautaire et inscrire en remarque à l'ensemble immobilier la mezzanine et sa superficie (ex : mezzanine = xx m²). Nombre total éviers ou lavabos (Volet SBL Privé) Pour chaque bâtiment rattaché à un ensemble immobilier, inscrire le nombre total d'éviers ou de lavabos installés dans la salle communautaire, à l'exclusion du lavabo de la salle de bain s'il y a lieu. Types d'usage de la salle communautaire (Volet SBL Privé) Cocher les divers usages auxquels peut servir la salle communautaire et préciser, au besoin, dans l'espace alloué à cette fin si la case "Autres" est cochée.	

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
4.0 BATIMENT (suite)	4.13 SOUS-SOL (O.I)		Indiquer la (les) catégorie(s) de sous-sol et la proportion couverte par chaque catégorie. - sous-sol - vide sanitaire - dalle sur sol - autres - aucun sous-sol	Annexe VI
	4.14 SUPERFICIE DES LOGEMENTS-TYPES ET DES CHAMBRES-TYPES	m ² ou p ²	Indiquer la superficie hors-tout d'un logement-type (studio, 1 chambre, etc.) en incluant les espaces de rangement dans le logement. Dans le cas d'une maison de chambres, indiquer la superficie hors-tout d'une chambre-type. Dans le cas où il y a une mezzanine située entre deux étages, inclure cette superficie de mezzanine dans la superficie brute totale. Cependant, il faut inscrire en remarque à l'ensemble immobilier la mezzanine et sa superficie. Dans le cas d'un logement situé dans un immeuble unifamilial, on inclut la cave et/ou le sous-sol et, dans le cas d'un immeuble multifamilial, on exclut la cave et/ou le sous-sol. Dans le cas où deux logements ou plus d'un même type (ex : studio ...) peuvent avoir des superficies différentes, le calcul suivant établissant la superficie moyenne de ce type de logement doit être utilisé. Dans le cas de la superficie des logements (Bâtiment volet privé), celle-ci touche les logements désignés seulement.	

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
4.0 BATIMENT (suite)	4.14 SUPERFICIE DES LOGEMENTS- TYPES ET DES CHAMBRES- TYPES (suite)		Ex : <u>Studio</u> Superficie A = 32 m² x 4 log. (studio) = 128 m² Superficie B = 35 m² x 3 log. (studio) = 105 m² Superficie C = 38 m² x 2 log. (studio) = 76 m² TOTAL : <u>9 log. (studio) = 309 m²</u> Superficie moyenne d'un studio = 309 m² - 9 log. (studio) = 34.33 m² Cette opération se répétera dans chacun des cas de 1, 2, 3, 4 et 5 chambres et servira à établir la superficie habitable hors-tout. Cette opération se répétera aussi dans le cas des chambres d'une maison de chambres. Note : 1- Le tableau suivant est donné à titre indicatif pour déterminer les catégories de logements-types : Chambres (maison de) = 15 m² Studio = 38 m² 1 chambre = 56 m² 2 chambres = 74 m² 3 chambres = 93 m² 4 chambres = 111 m² 5 chambres = 125 m²	

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
4.0 BATIMENT (suite)	4.14 SUPERFICIE DES LOGEMENTS- TYPES ET DES CHAMBRES- TYPES (suite)		La surface maximale nette d'un logement se calcule d'une face intérieure à l'autre de tous les murs du logement sans inclure les espaces de rangement se trouvant à l'intérieur du logement. Dans le présent contexte, l'expression "espace de rangement" désigne l'espace généralement laissé dans un sous-sol non aménagé d'une maison et, dans d'autres cas, l'espace aménagé à l'intérieur ou à l'extérieur du logement. Il n'est pas ici question de penderies, des garde-robes ou des armoires de cuisine dont on tient normalement compte dans le calcul des dimensions d'un logement. Note : 2- Dans le cas où une chambre est située à la mezzanine, le logement sera classé studio ou 1 chambre en se référant à la dimension indiquée au tableau précédent (note 1). Cependant, il faut inscrire en remarque à l'ensemble immobilier la mezzanine et sa superficie.	VII Illus. # 11
	4.15 SUPERFICIE HABITABLE HORS- TOUT (PLANS)	m ² ou p ²	Superficie habitable mesurée à l'extérieur des murs limitrophes. Note : S'il y a un seul logement dans un bâtiment soit unifamilial isolé, unifamilial jumelé ou unifamilial en rangée, inclure le sous-sol à l'intérieur de la superficie habitable hors-tout.	

91-04-15

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
4.0 BATIMENT (suite)	4.15 SUPERFICIE HABITABLE HORS-TOUT (PLANS) (suite)		S'il s'agit d'une maison de chambres, ne pas inclure le sous-sol à l'intérieur de la superficie habitable hors-tout.	VIII Illus. # 12
	4.16 SUPERFICIE AIRES COMMUNES (PLANS)	m ² ou p ²	Superficie brute totale moins superficie habitable hors-tout. <u>Aires communes</u> : surface d'un immeuble dont tous les occupants se servent ou à laquelle ils ont accès.	
	4.17 SUPERFICIE BRUTE TOTALE (PLANS)	m ² ou p ²	Somme des aires de chaque étage d'un bâtiment, mesurée à partir de la face extérieure des murs <u>et incluant les salles de mécanique et les sous-sols et/ou les caves</u> . Dans le cas où il y a une mezzanine située entre deux étages, inclure cette superficie de mezzanine dans la superficie brute totale. Sont exclues du calcul de la superficie brute totale les aires de stationnement intérieures, les terrasses extérieures, les tunnels de mécanique, les vides sanitaires et les aires non chauffées.	
	4.18 UNITE DE LOGEMENT		L'unité de logement réfère spécifiquement à l'unité de mesure la plus petite qui sert de base pour établir le coût du programme et la contribution SCHL le cas échéant.	
	4.18.1 Types d'unités de logement		- logement [avec ou sans chambre (studio)] - chambre - lit	

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
5.0 ADRESSE CIVIQUE	5.1 ADRESSE (O.I)		Coordonnées permettant de localiser un bâtiment à l'intérieur d'une municipalité. Les informations suivantes composent l'adresse normalisée : - numéro civique; - suffixe : fraction ou lettre (1/1, A, etc.); - générique ou code de la voie publique : rue, avenue, allée, boulevard, etc.; - orientation de la voie publique; - code postal; - direction de la porte de l'adresse principale : point cardinal auquel on fait face lorsqu'on est adossé à la porte principale (N, S, E, O, NE, SE, NO, SO). Note : Si une orientation se retrouve à l'intérieur du nom de la voie publique, inscrire cette orientation à la fin du nom sur la même ligne (dans le formulaire "adresse civique par bâtiment").	
	5.2 NUMÉRO DE SOUS-BÂTIMENT (OB)		Numéro du sous-bâtiment (adresse civique) tel qu'identifié dans le système d'informatisation des OMH.	
	5.3 DIRECTION		Indiquer l'orientation (N, S, E, O ou NO, NE, SO, SE) de l'adresse principale. (Voir formulaire "adresses civiles", colonne "Direction").	
			Ex. En se plaçant dos à l'entrée principale, on fait face au nord.	

ENTITÉ	CARACTÉRISTIQUES	UNITÉ DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
6.0 EMPLACEMENT			Partie du territoire d'une municipalité; - d'un seul tenant et constituée d'un ensemble de terrains connexes affectés à des ensembles immobiliers; - délimitée par des terrains non affectés aux ensembles immobiliers. Un emplacement peut comprendre des rues municipalisées ou non dans le cas où le propriétaire est le même. Sinon, la rue peut servir à délimiter les emplacements. Instructions pour remplir certains champs du formulaire "Emplacement": 1) Inscrire le nom de l'emplacement si l'organisme en a attribué un; 2) Case "croquis" : inscrire "<u>Q</u>ui" ou "<u>N</u>on" si un plan ou croquis est présent au dossier de cueillette d'informations BIM; 3) Préciser si un plan de(s) ensemble(s) immobilier(s) sis sur l'emplacement concerné, est disponible sur les lieux de l'organisme. DGB : Direction générale du bâtiment SAOC : Service d'aide aux organismes communautaires	

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
6.0 EMPLACEMENT (suite)			4) Case "Remarque" : y inscrire toute information pertinente (maximum 18 caractères) 5) Cases "Public" et "Privé" dans la description synthèse de l'emplacement : Préciser à quel volet de programme SBL, public ou privé, réfère chaque ensemble immobilier situé sur l'emplacement concerné.	

ENTITÉ	CARACTÉRISTIQUES	UNITÉ DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
7.0 TERRAIN			Fonds de terre d'un seul tenant alloué ou aménagé pour un seul ou une partie d'un ensemble immobilier.	
			N.B.: Dans le cas des autochtones au nord du 55' Parallèle, il n'y a pas de terrain.	
	7.1 ALLÉES PIÉTONNIÈRES (O.I)	m ² ou p ²	Superficie totale de toutes voies publiques réservées à la circulation piétonnière donnant accès au(x) bâtiment(s) et aux issues obligatoires en cas de sinistre. Inclure dans cette superficie entretenue par l'OMH ou les locataires, celle appartenant à la municipalité en front du terrain de l'OMH donnant sur la ligne de rue.	VIII Illus. # 9
	7.2 GAZON (O.I)	m ² ou p ²	N.B.: Une allée piétonnière doit être recouverte d'un matériau qui demande un entretien (asphalte, béton, dalle, inter-bloc, concassé retenu par du bois) pour être reconnue comme allée piétonnière.	
			Superficie où le sol est couvert de pelouse devant être entretenue <u>régulièrement</u> par le personnel de l'OMH ou les locataires. Inclure dans cette superficie celle appartenant à la municipalité en front du terrain de l'OMH donnant sur la ligne de rue.	VIII Illus. # 8

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
7.0 TERRAIN (suite)	7.3 SERVICES SPECIAUX (OB)		Services spécifiques reliés au terrain : 1- Puits artésien 2- Fosse septique 3- Champ d'épuration 4- Usine d'épuration 5- Autres (s) : <u>Préciser la nature de tout autre service</u> (Ex: piscine) 6- Aucun 7- Filtration eau potable Note : 1- S'il y a une usine d'épuration ou une filtration d'eau potable, indiquer en remarque à l'ensemble immobilier, le type de chacun : ex: - usine d'épuration : usine biodisque. - filtration d'eau potable : adoucisseur, filtre à sable vert, chloration ... Note : 2- Un système d'aqueduc municipal qui dessert un ensemble immobilier n'est pas considéré comme un service spécial. Dans ce cas, il faut inscrire "Aucun".	
	7.4 STATIONNEMENTS EXTERIEURS ET VOIES D'ACCÈS (O.I)	m² ou p²	Superficie pavée ou non, calculée à partir de la ligne de rue, de toutes surfaces où les véhicules automobiles ont accès, y compris les véhicules d'incendie ou de service (vidanges, livraison ...).	

ENTITÉ	CARACTÉRISTIQUES	UNITÉ DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
7.0 TERRAIN (suite)			Inclure dans cette superficie entretenue par l'OMH ou les locataires, celle appartenant à la municipalité en front du terrain de l'OMH donnant sur la ligne de rue.	
	7.5 SUPERFICIE DE TERRAIN (PLANS OU MUNICIPALITÉ)	m² ou p²		
	7.5.1 Totale		Superficie selon le(s) plan(s) d'arpentage. La superficie totale comprend la superficie apparaissant au certificat de localisation ou autre document officiel (ex : compte de taxes ...), <u>mais ne comprend pas</u> la superficie aménagée qui n'appartiendrait pas à l'OMH.	
	7.5.2 Aménagée		Superficie allouée à l'ensemble immobilier (selon le plan d'implantation et tel que constaté sur place). Cette superficie comprend le gazonnement, la superficie d'implantation des immeubles, les stationnements et les voies d'accès, les allées piétonnières, de même que tout aménagement communautaire se trouvant à l'intérieur des limites de terrain alloué à l'ensemble immobilier. Elle comprend <u>également</u> la superficie de terrain entretenue par l'OMH mais appartenant dans la majorité des cas à la municipalité (ex : la bande de terrain appartenant à la municipalité le long d'un chemin public, etc.).	

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
7.0 TERRAIN (suite)	7.5.3 Excédentaire		Indiquer s'il y a une partie de terrain appartenant à la SHQ, pouvant permettre la construction d'un bâtiment d'au moins 49 mètres carrés qui est conforme aux normes et règlements en vigueur. Cette partie de terrain peut être aménagée ou non. Note : Si un nouvel ensemble immobilier vient à être construit sur un terrain déjà existant dans la Banque des immeubles, il est nécessaire de subdiviser à nouveau ce terrain pour tenir compte de ce nouvel ensemble immobilier.	

ENTITE	CARACTERISTIQUES	UNITE DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
8.0 REMISE	8.1 ENTITE DESSERVIE		Construction extérieure séparée ou connexe à un immeuble géré par l'OMH et servant au personnel de l'OMH ou aux locataires, principalement pour entreposer le matériel utilisé pour l'entité desservie (ex : tondeuse, souffleuse, peinture, etc.). Seule la remise appartenant à l'OMH est considérée lors de la cueillette. On entend par "entité desservie" soit un bâtiment, un immeuble ou un ensemble immobilier. Une entité est desservie par une remise lorsque le matériel qui y est entreposé, sert principalement à l'entretien de l'entité desservie et également à l'entretien du ou des terrain(s) sur lequel ou lesquels cette entité est implantée. Cette remise est utilisée par le personnel de l'OMH ou par un ou des locataire(s). <u>Exemple pour déterminer le numéro d'entité desservie à inscrire sur le formulaire "REMISE".</u> 1° CAS : Une remise est située sur un terrain où est implanté un immeuble dans lequel on retrouve un bâtiment : l'entité desservie sera donc le <u>bâtiment</u>. 2° CAS : Une remise est située sur un terrain où est implanté un immeuble dans lequel on retrouve deux bâtiments : l'entité desservie sera donc l'<u>immeuble</u>.	

ENTITE	CARACTÉRISTIQUES	UNITÉ DE MESURE	NOTES EXPLICATIVES	ANNEXE
8.0 REMISE (suite)	8.1 ENTITÉ DESSERVIE (suite)		3' CAS : Une remise est située sur un terrain où sont implantés deux immeubles dans lesquels on retrouve deux bâtiments : l'entité desservie sera donc <u>l'ensemble immobilier</u> .	

A N N E X E V

CATÉGORIES D'ENSEMBLES IMMOBILIERS

(CODIFICATION S.H.Q.)

A N N E X E V

CATÉGORIES D'ENSEMBLES IMMOBILIERS
CODIFICATION
SHQ

XXX-XX-XXXXX-XXX*

I- SOCIÉTÉ PRETEUR HYPOTHÉCAIRE
DE 1968 à 1974

No. code

115	Foyers pour personnes âgées
125	Chambres pour étudiants
135	Enfance inadaptée
145	Coopérative
** 155	Logement pour famille et personnes âgées
165	Organisme sans but lucratif

II- SOCIÉTÉ MAÎTRE D'OEUVRE
DE 1974 à ...

a) Construction (Logelem)
Région adm. no. 10 Habitation Nordique

** 440	Rénovation du parc immobilier
** 441	Bâtiments neufs programme A 44.0 (Autochtones)
** 454	Logements pour fonctionnaires (ou autres organismes)
** 455	Logements pour Inuits (LHN 56.1)
** 456	Logements pour Inuits (LHN 56.1N)
** 460	Parc immobilier non rénové

b) Autres régions administratives

Nouveaux programmes de logement sans but lucratif

** - 550	- OSBL
** - 560	- COOP
** - 570	- Logements spéciaux
- 950	- OSBL (LRA)
- 960	- COOP (LRA)
** 555	Logement pour famille et personnes âgées
** 556	Acquisitions S.G.I.
954	Loyers pour autochtones hors réserve
** 955	Loyers pour ruraux

* XXX = Catégorie de projet
XX = Région administrative
XXXXX = Code de la municipalité
XXX = Séquence des programmes réalisés dans une municipalité

** Catégories d'ensembles immobiliers incluses dans la Banque des immeubles.

ANNEXE VI

CATEGORIES D'IMMEUBLES

(CODES ET ILLUSTRATIONS)

ANNEXE V1

CATÉGORIES D'IMMEUBLES

<u>CODES</u> <u>SHQ - SCHL - APO</u>			<u>CATÉGORIES D'IMMEUBLES</u>	<u>NB DE BÂTIMENTS</u> <u>PAR CATEGORIE</u>
0	001	A	Unifamilial isolé	1
1	002	A	Unifamilial jumelé	2
2	004	A	Unifamilial en rangée	3 et +
3	003	A	Duplex	1
4	003	A	Duplex jumelé ou en rangée	2 et +
5	008	A	Triplex	1
6	008	A	Triplex jumelé ou en rangée	2 et +
7	005	C	Multifamilial	1
8		A	Unifamilial en rangée dos-à-dos	4 et +
9	009	D	Autres (catégories mixtes)	
10		B	Multifamilial jumelé ou en rangée	2 et +

CATÉGORIE= 0,
UNIFAMILIAL ISOLÉ



ÉLEVATION

NOMBRE DE BÂTIMENT= 1



PLAN

Illustration #1

CATÉGORIE= 1, UNIFA-
MILIAL JUMELÉ



NOMBRE DE BÂTIMENTS= 2



Illustration #2

CATÉGORIE= 2,
UNIFAMILIAL EN
RANGÉE

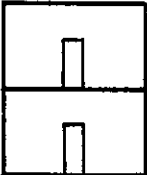


NOMBRE DE BÂTIMENTS= 3



Illustration #3

CATÉGORIE= 3, DUPLEX

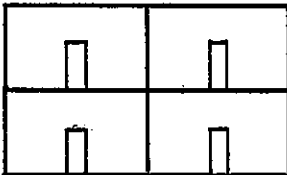


NOMBRE DE BÂTIMENT= 1



Illustration #4

CATÉGORIE= 4, DUPLEX
JUMELÉ



NOMBRE DE BÂTIMENTS= 2

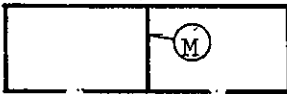
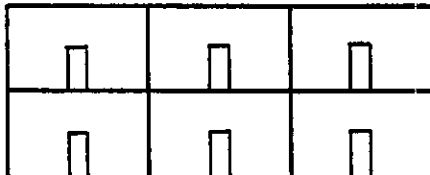


Illustration #5

CATÉGORIE= 4,
DUPLEX EN RANGÉE

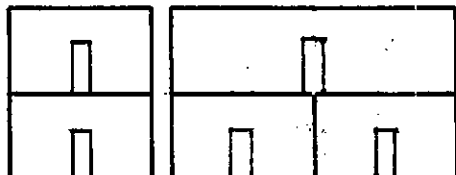


NOMBRE DE BÂTI-
MENTS= 3



Illustration #6

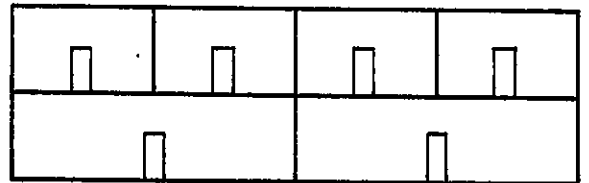
CATÉGORIE= 5,
TRIPLEX



NOMBRE DE BÂTI-
MENT= 1



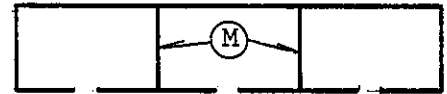
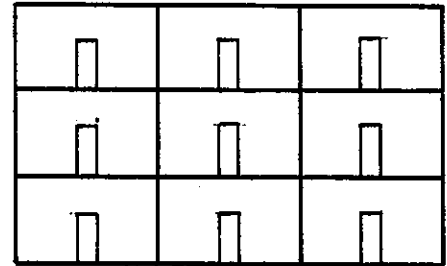
Illustration #7



CATÉGORIE= 6, TRIPLEX JUMELÉ

NOMBRE DE BÂTIMENTS= 2

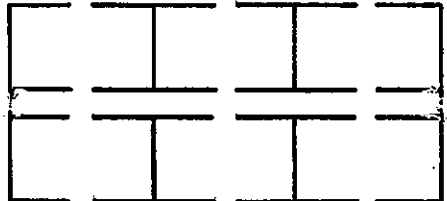
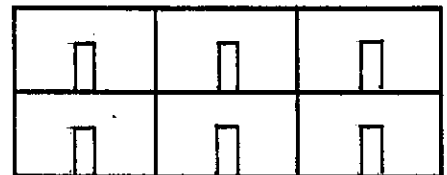
Illustration #8



CATÉGORIE= 6, TRIPLEX EN RANGÉE

NOMBRE DE BÂTIMENTS= 3

Illustration #9

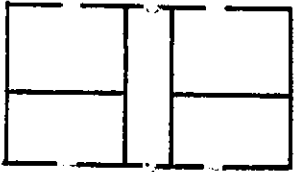
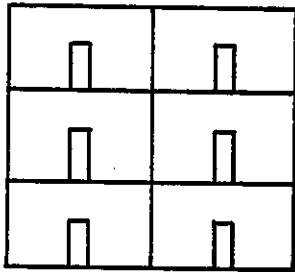


CATÉGORIE= 7, MULTIFAMILIAL

NOMBRE DE BÂTIMENT= 1

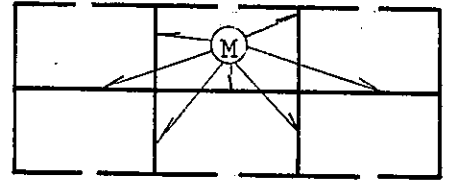
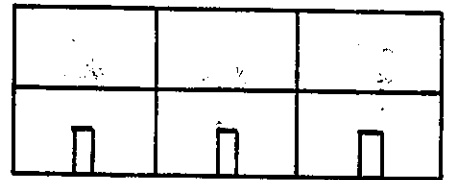
Illustration #10

MUR MITOYEN (M)



CATÉGORIE= 7 MULTIFAMILIAL

NOMBRE DE BÂTIMENT= 1 Illustration #11



CATÉGORIE= 8 UNIFAMILIAL
EN RANGÉE DOS A DOS

NOMBRE DE BÂTIMENTS= 6

Illustration #12

MUR MITOYEN



CATÉGORIE= 8 UNIFA-
MILIAL EN RANGÉE
DOS A DOS

NOMBRE DE BÂTIMENTS= 4

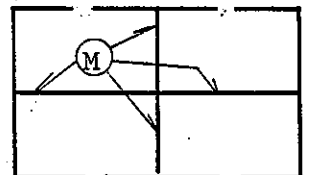
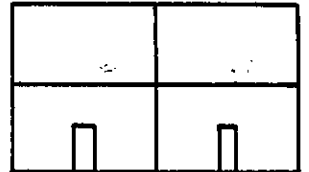
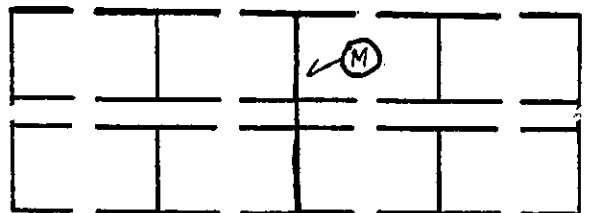
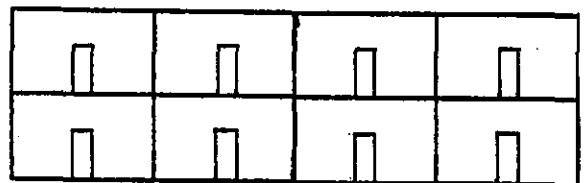


Illustration #13

CATÉGORIE = 10 MULTIFAMILIAL
JUMELÉ OU EN RANGÉE

NOMBRE DE BÂTIMENTS= 2

Illustration # 14



ANNEXE VII

TYPES DE SOUS-SOL

TYPES DE SOUS-SOL

- 1- Sous-sol
- 2- Vide sanitaire
- 3- Dalle sur sol

Voir annexe VIII pour illustrations.

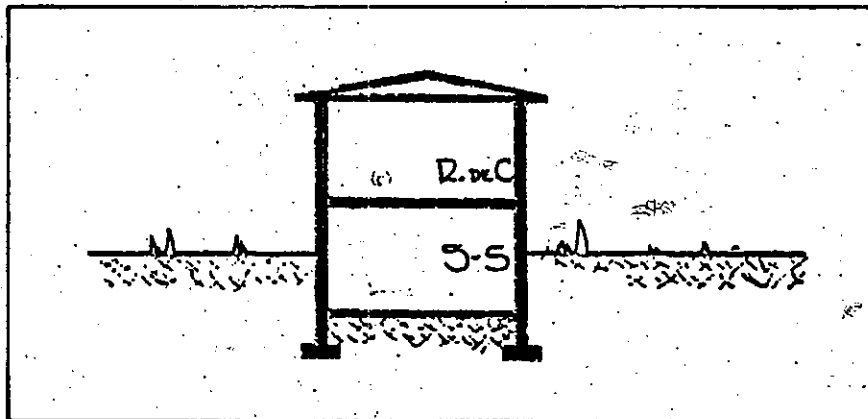
ANNEXE VIII

ILLUSTRATIONS

(GRAPHIQUES ET DEFINITIONS)

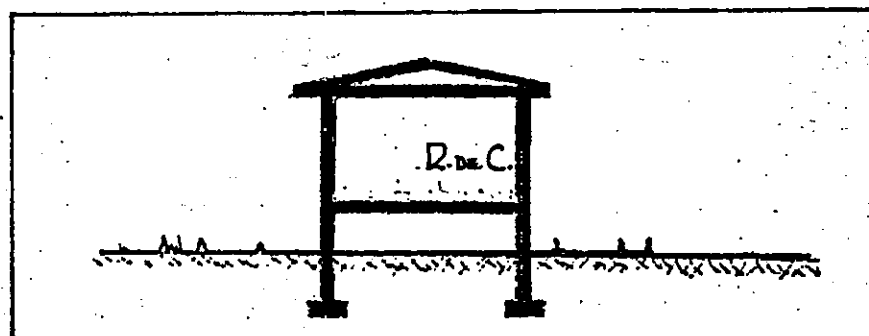
SOUS-SOL

Étage d'un bâtiment situé sous le rez-de-chaussée



VIDE SANITAIRE:

Espace peu profond entre le rez-de-chaussée d'un bâtiment et le sol en-dessous.



DALLE SUR SOL:

Plancher de béton directement coulé sur le sol

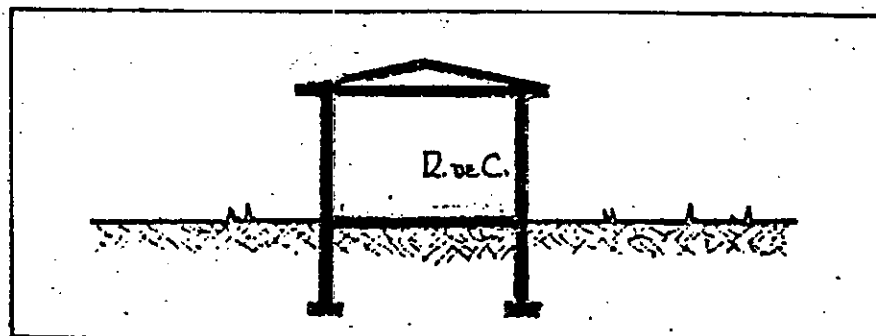


Illustration #1

REZ-DE-CHAUSSEE: Etage dont le plancher est le plus rapproché du niveau du sol et pas plus de 2 mètres au-dessus du sol.

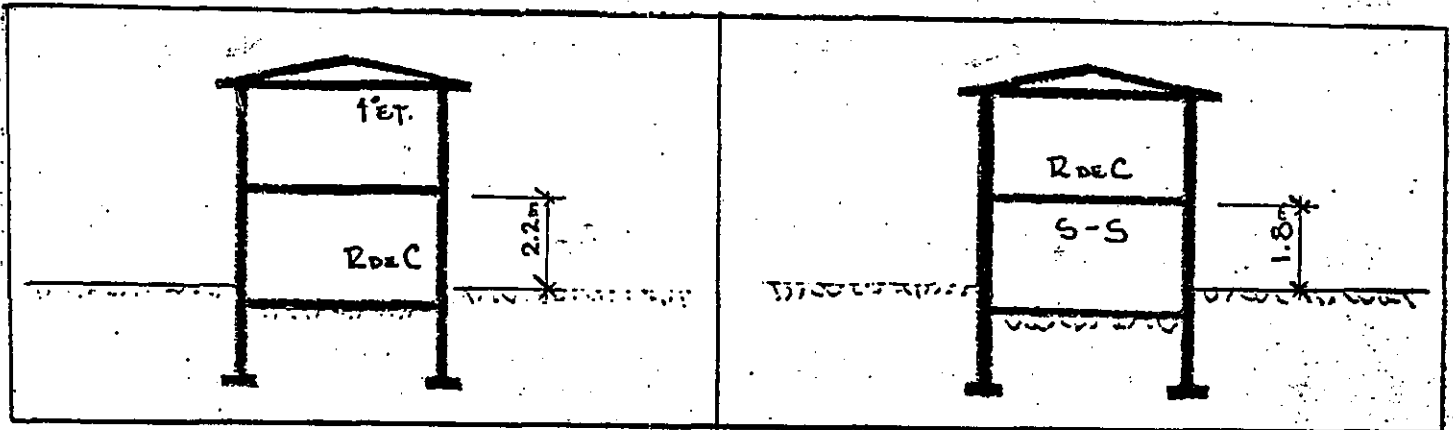
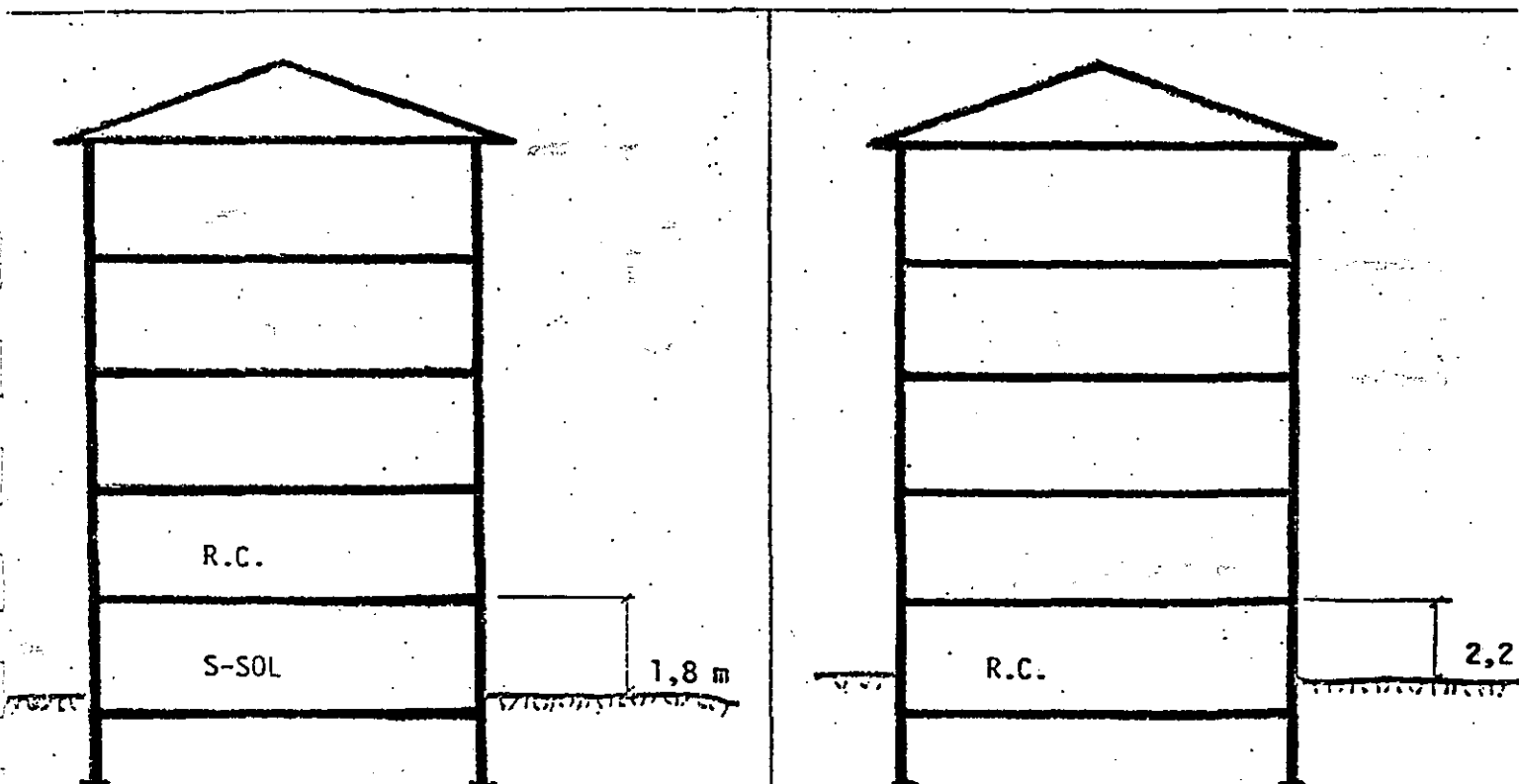


Illustration #2

NOMBRE TOTAL D'ETAGES: Nombre total d'étages incluant le rez-de-chaussée et le(s) sous-sol(s), au niveau de l'adresse principale du bâtiment. Le rez-de-chaussée désigne le plancher le plus rapproché du niveau du sol et pas plus de deux (2) mètres au-dessus du RC.

NOMBRE D'ETAGES AU-DESSUS DU RC : Indiquer le nombre d'étages au-dessus du rez-de-chaussée, par rapport à l'adresse principale du bâtiment.



NBR TOTAL D'ETAGES = 5
NBR D'ETAGES AU-DESSUS DU RC = 3

NBR TOTAL D'ETAGES = 5
NBR D'ETAGES AU-DESSUS DU RC = 4

Illustration #3

CHARPENTE

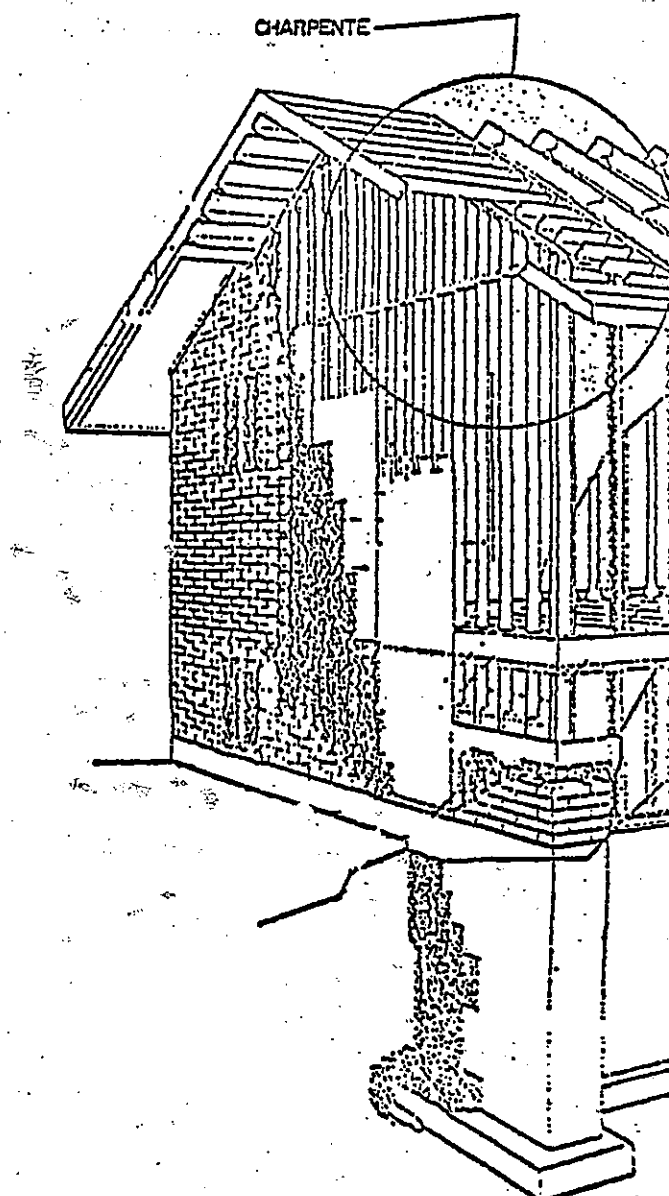


Illustration #4

REVETEMENT DE TOITURE
ET DE MUR EXTERIEUR

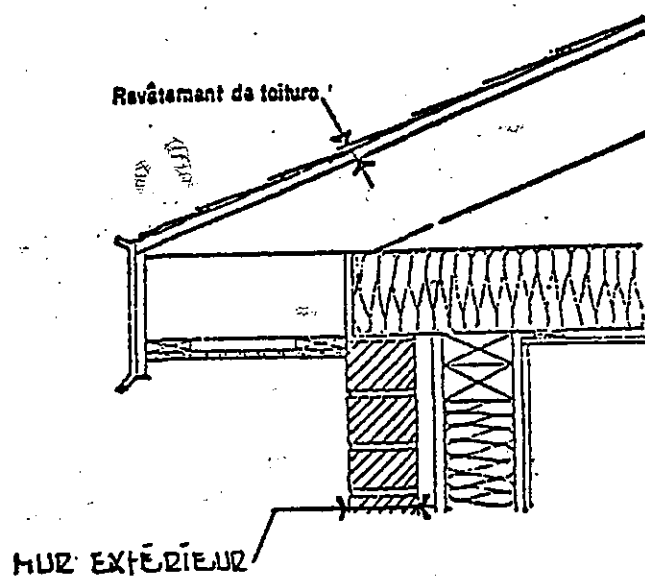


Illustration #5

REVETEMENT DE PLANCHER
(VOIES DE CIRCULATION SEULEMENT)

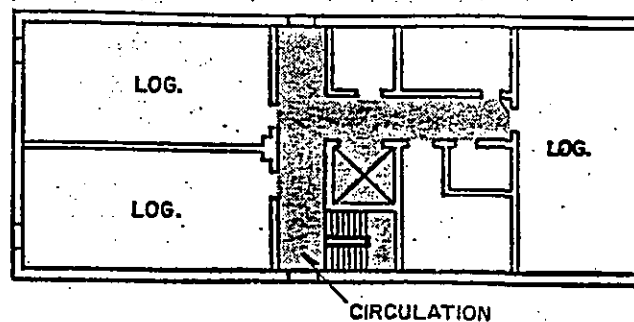


Illustration #6

ISOLATION

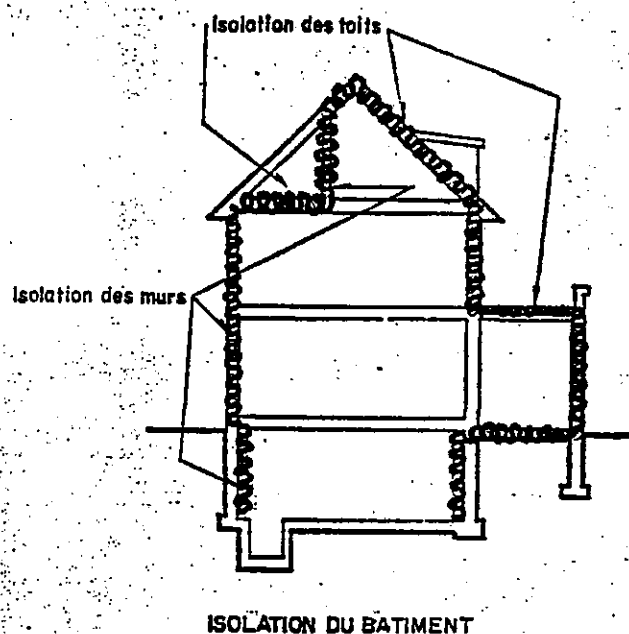


Illustration # 7

STATIONNEMENTS EXTERIEURS
ET VOIES D'ACCES

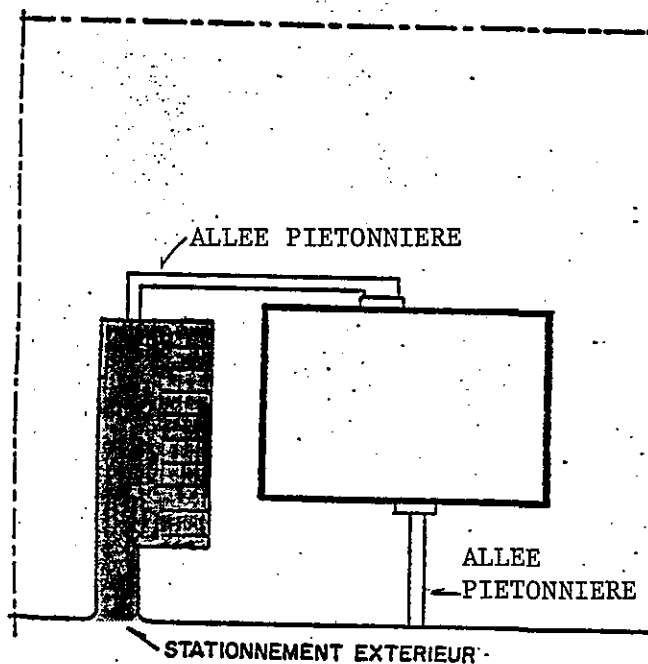


Illustration # 8

GAZON

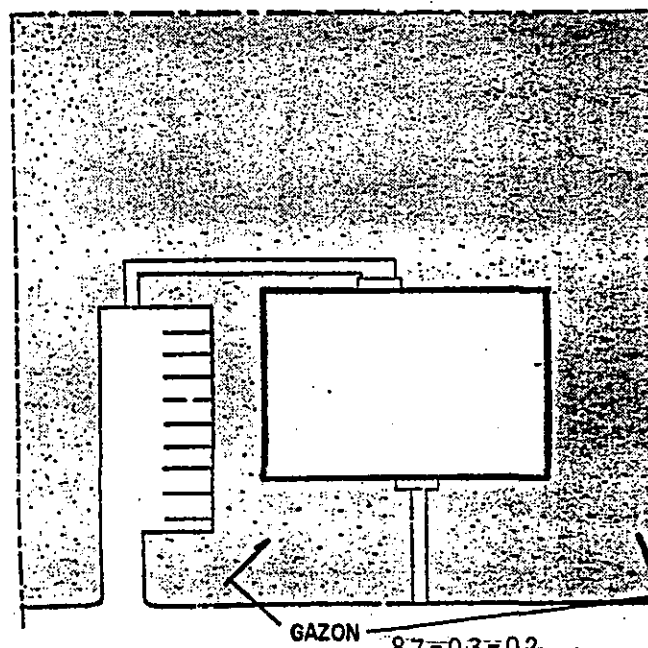


Illustration # 9

ALLEES PIETONNIERES

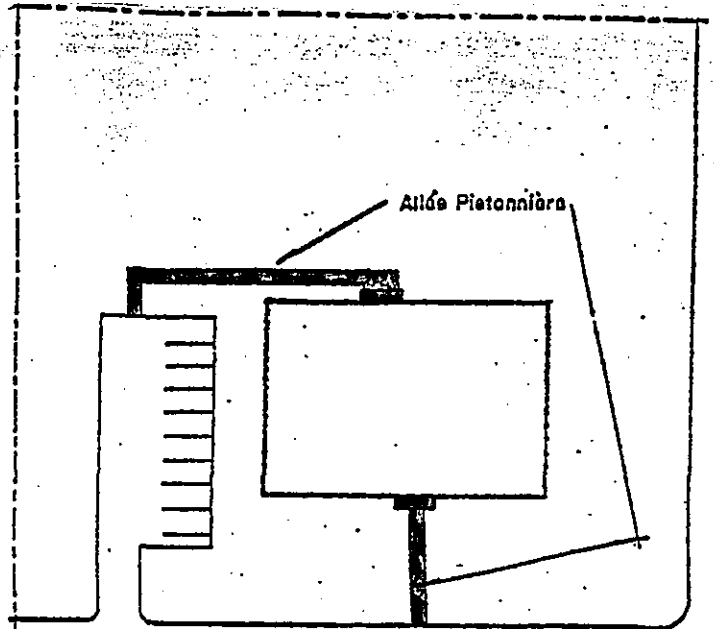


Illustration # 10

SUPERFICIE BRUTE TOTALE

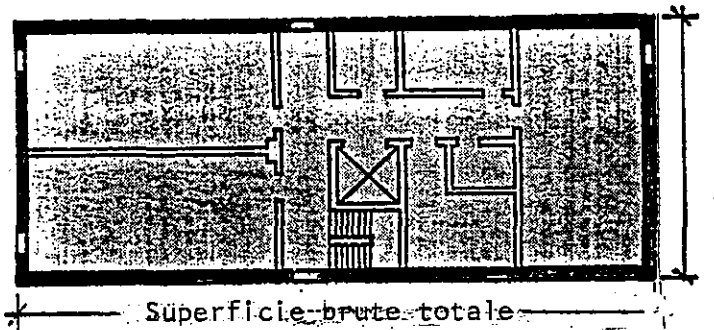


Illustration # 11

SUPERFICIE HABITABLE HORS-TOUT

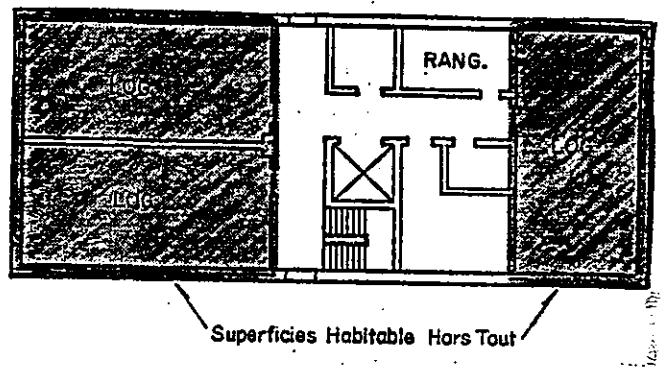
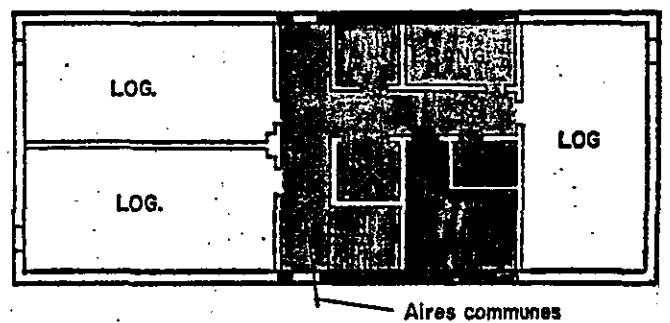


Illustration # 12

SUPERFICIE AIRES COMMUNES

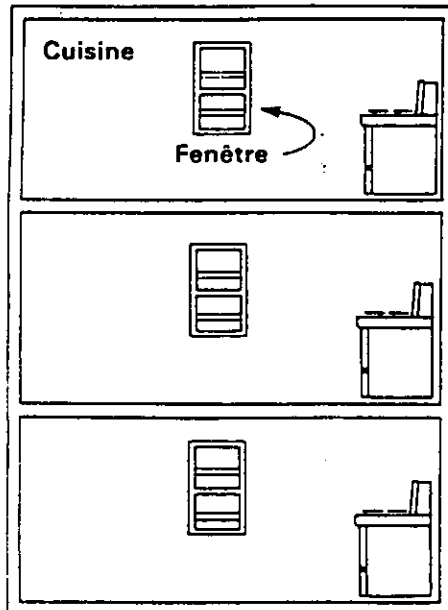


ANNEXE IX

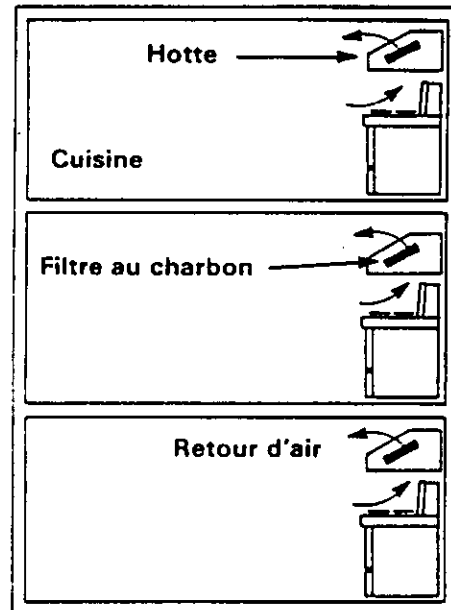
SYSTEMES DE VENTILATION DE CUISINE ET DE TOILETTE

ventilation de cuisine

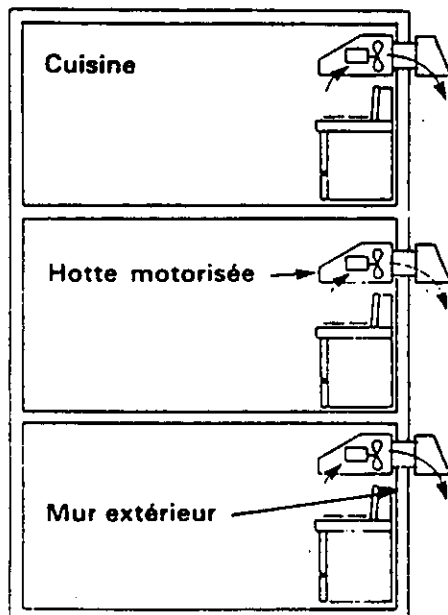
Ventilation naturelle (à gravité)



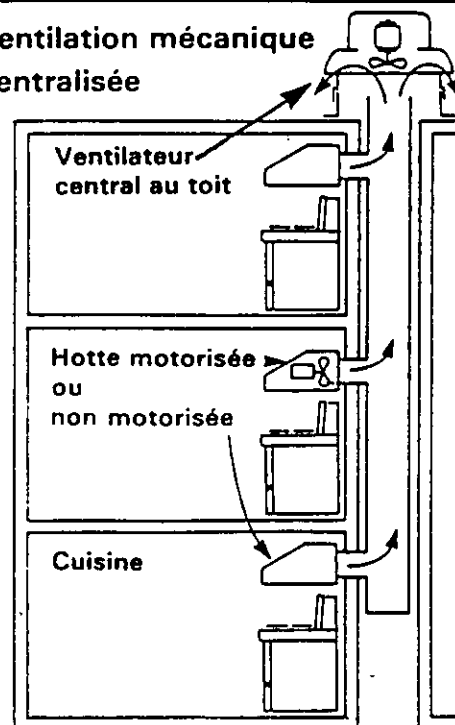
Ventilation mécanique avec filtration



Ventilation mécanique décentralisée (individuelle)

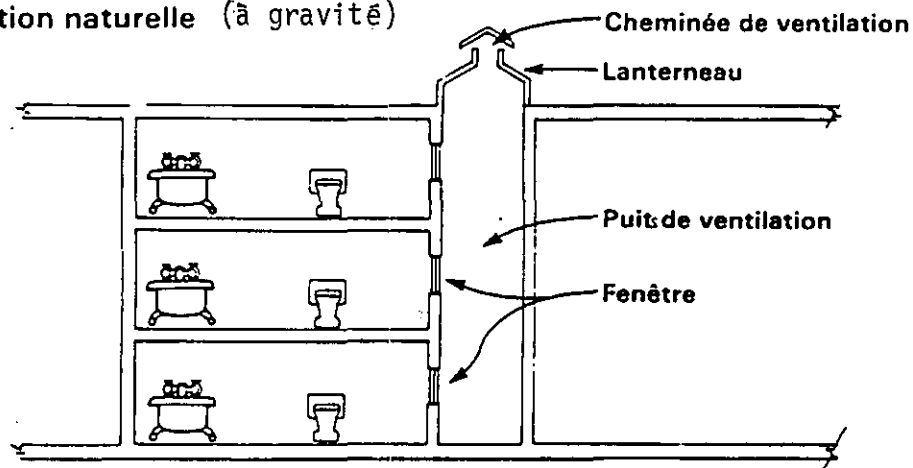


Ventilation mécanique centralisée

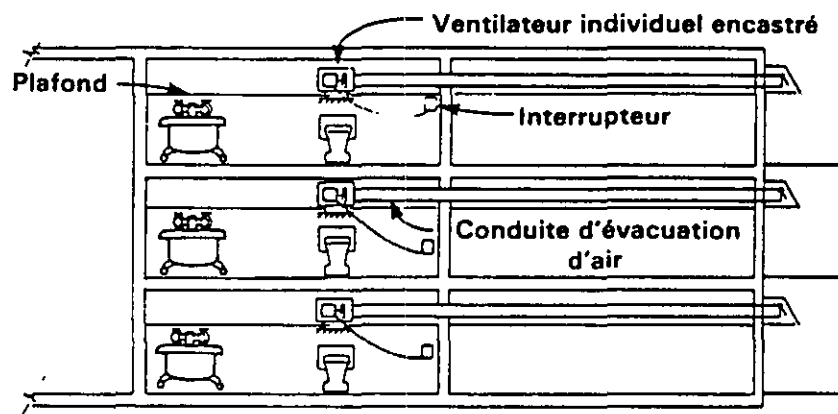


ventilation des toilettes

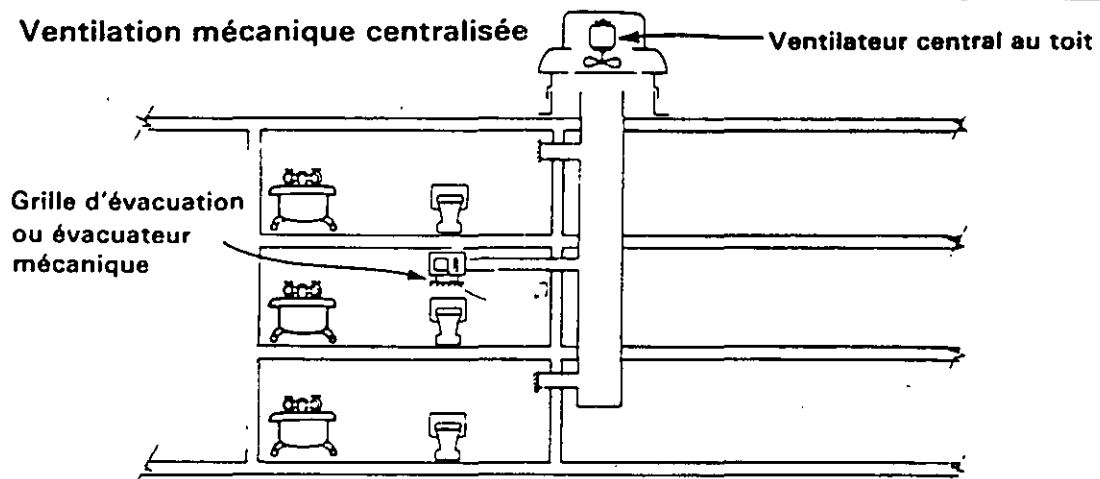
Ventilation naturelle (à gravité)



Ventilation mécanique décentralisée (individuelle)



Ventilation mécanique centralisée



A N N E X E X

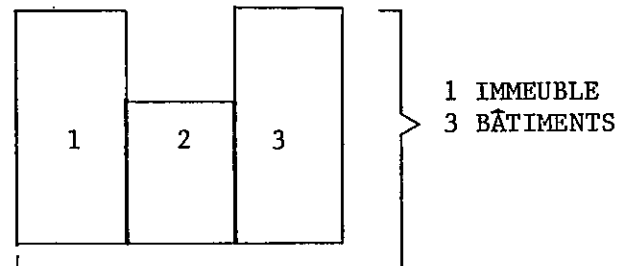
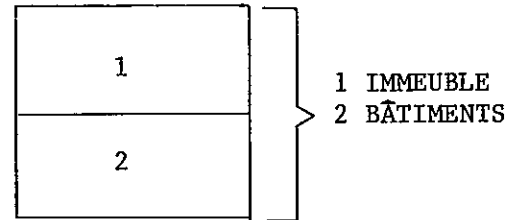
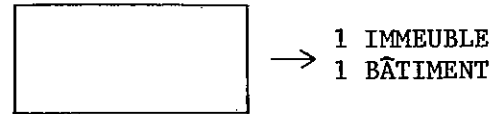
ILLUSTRATIONS DES TERMES

- ENSEMBLE IMMOBILIER
- EMPLACEMENT
- IMMEUBLE
- BÂTIMENT
- SUPERFICIE EXCEDENTAIRE

MUNICIPALITÉ

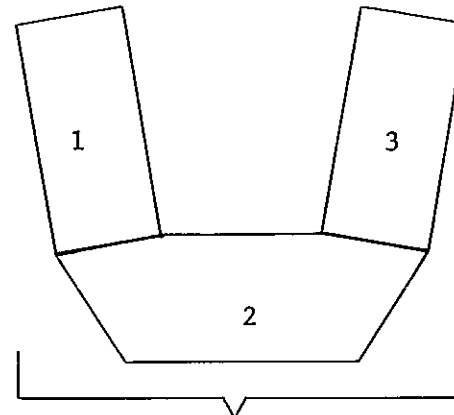
ENSEMBLE IMMOBILIER: CAMPUS UNIVERSITAIRE

Emplacement #1
(Cité universitaire) (Quartier ''x'')



ENSEMBLE IMMOBILIER: HÔPITAL

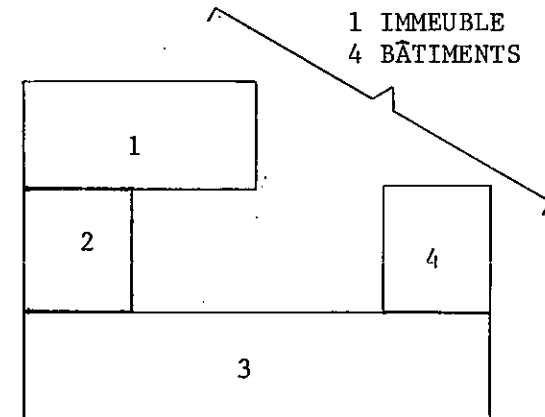
Emplacement #1
(Quartier ''y'')



1 IMMEUBLE
3 BÂTIMENTS

SUPERFICIE
EXCÉDENTAIRE

Emplacement #2
(Quartier ''z'')



A N N E X E X I

A I R E S D E S T A T I O N N E M E N T

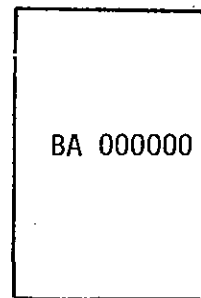
- E X T E R I E U R E S
- P R I V E E S

ANNEXE XI

AIRE DE STATIONNEMENT

1^{er} Cas

Multifamilial



PRISES DE COURANT

Rue

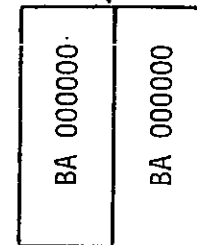
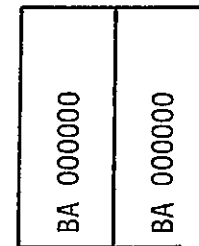
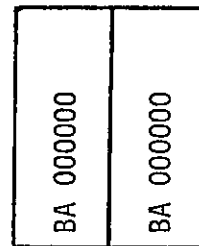
Aire de stationnement extérieure

SE - 01

Nombre de places: 10

2^{eme} Cas

Jumelés



Rue

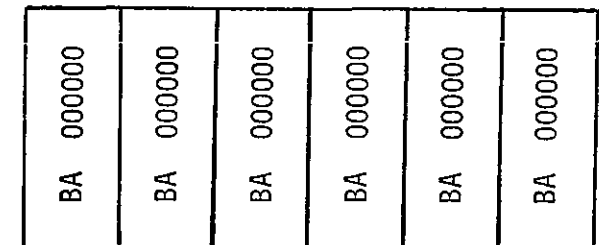
Aire de stationnement privée

SP - 01

Nombre de places: 6

3^{eme} Cas

Unifamilial en rangée



Rue

Aire de stationnement privée

SP - 02

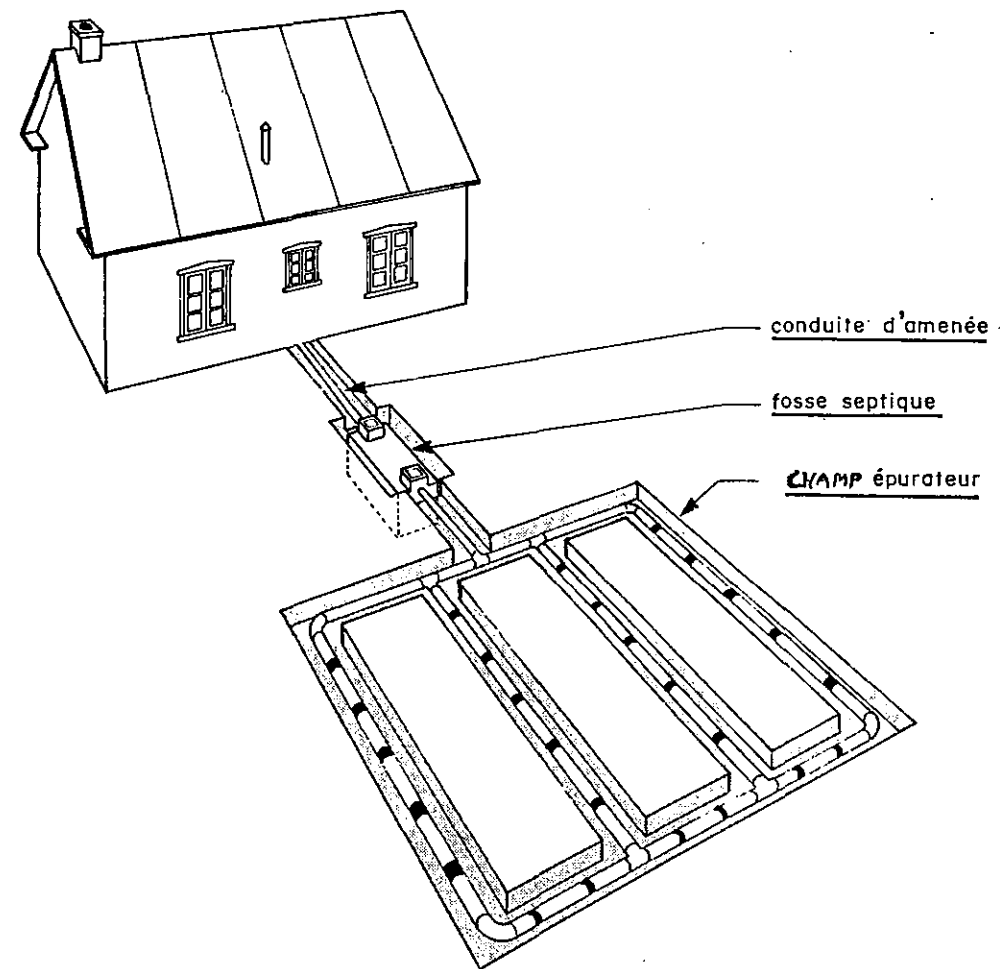
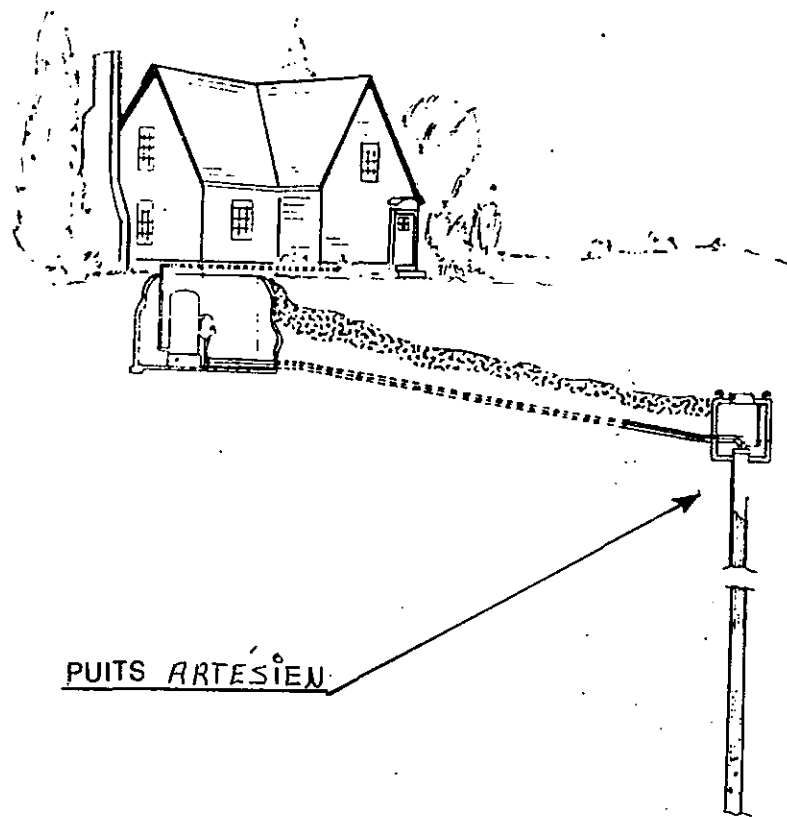
Nombre de places: 6

A N N E X E XII

ILLUSTRATIONS

- PUIITS ARTESIEN
- CHAMP D'EPURATION
- FOSSE SEPTIQUE

ANNEXE XII



A N N E X E XIII

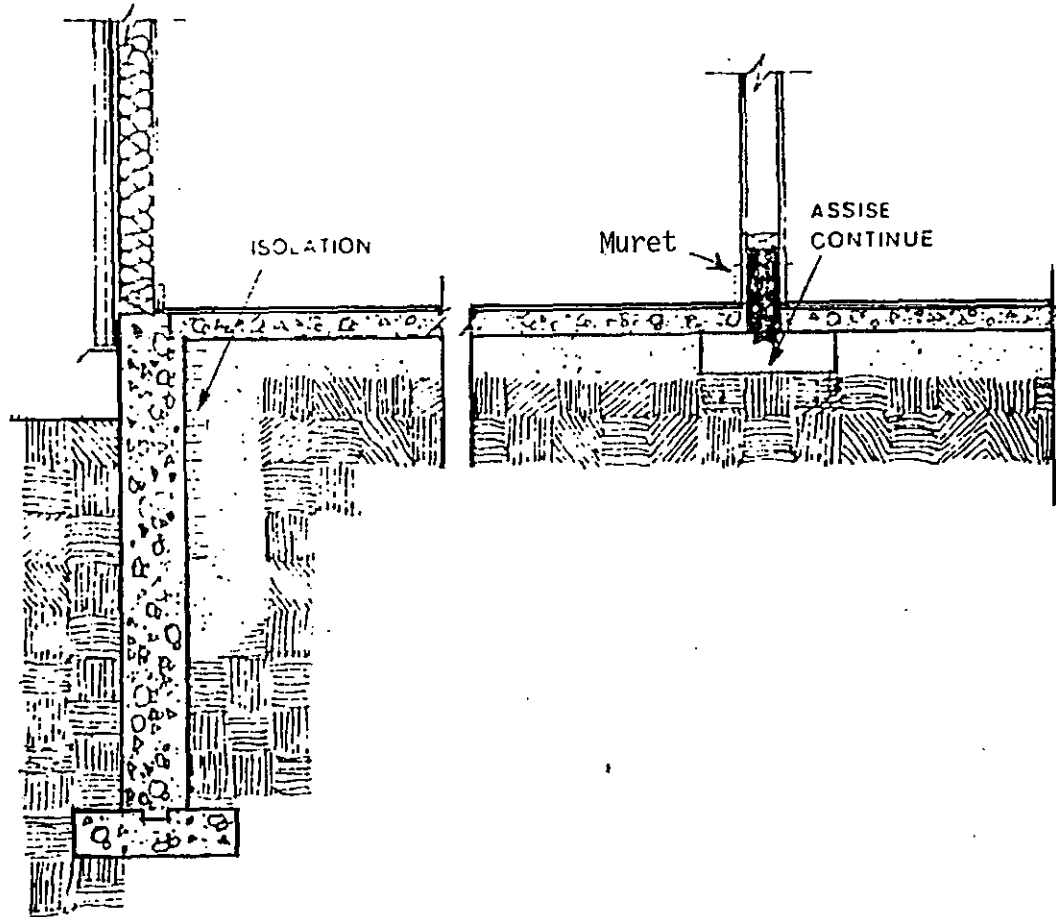
ILLUSTRATIONS

A- MURET

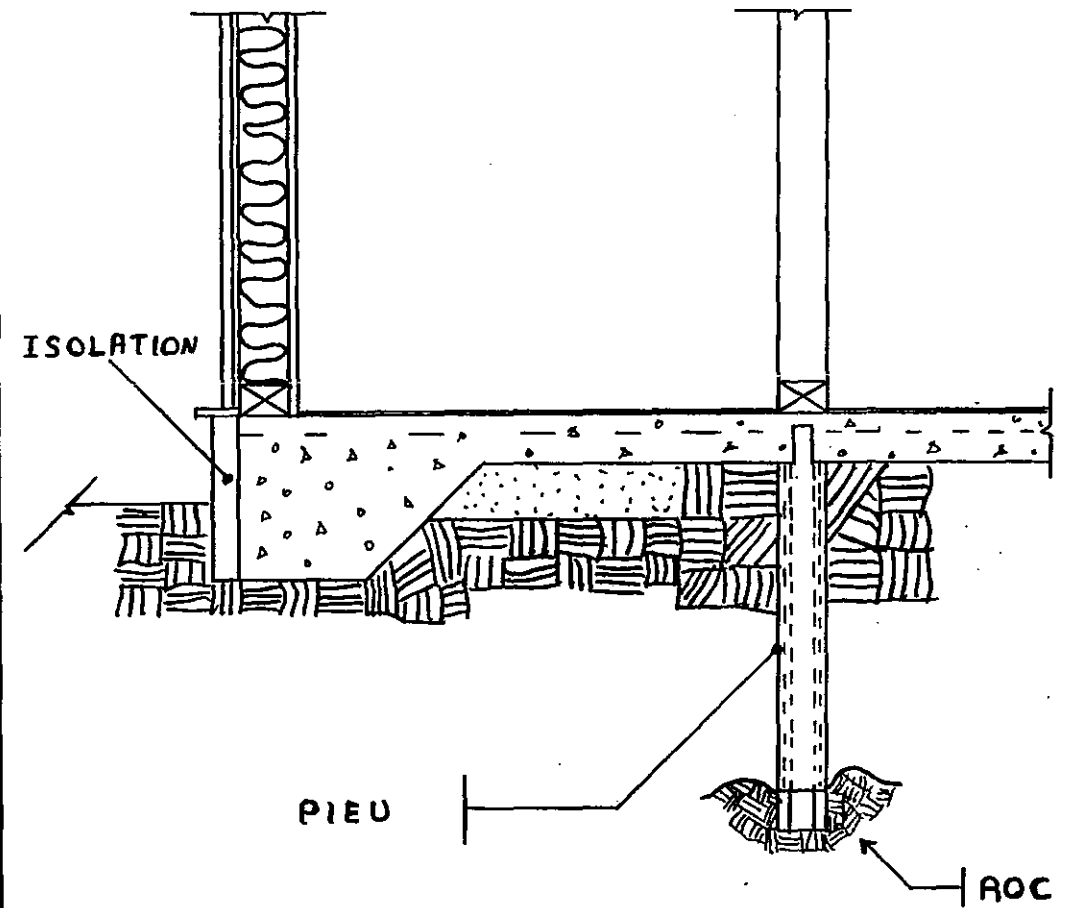
B- PIEU

ANNEXE XIII

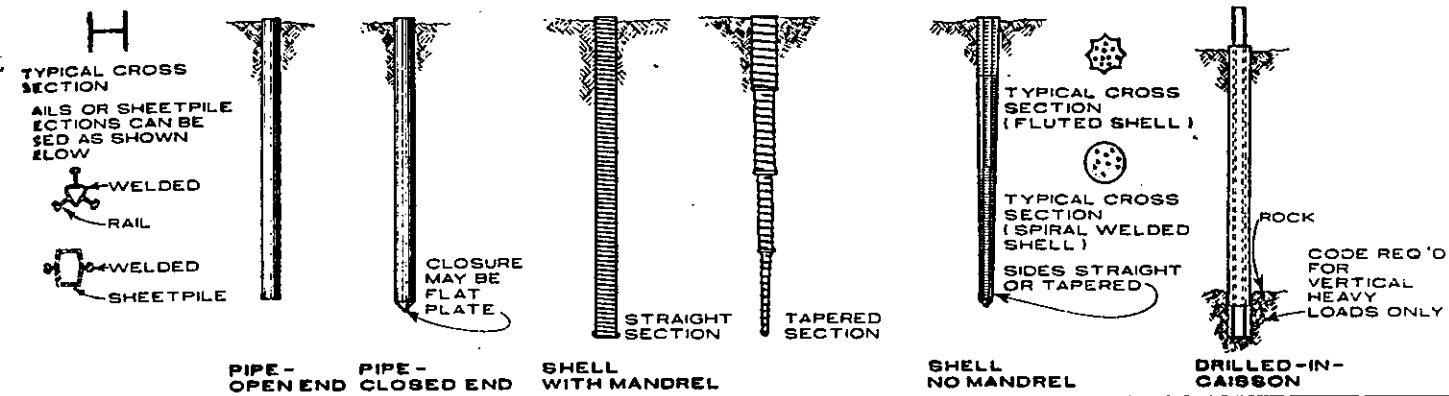
A- Muret



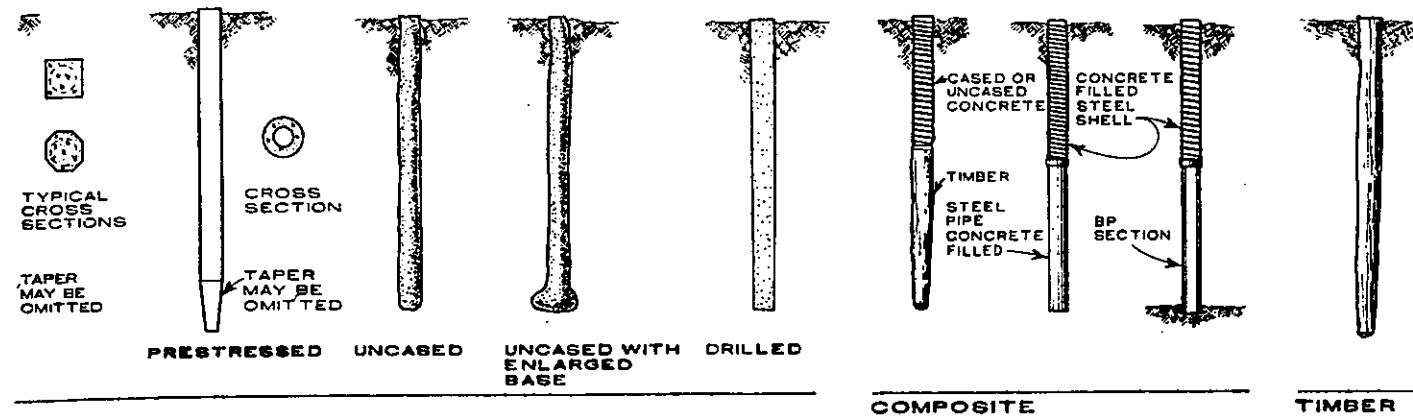
B- Pieu

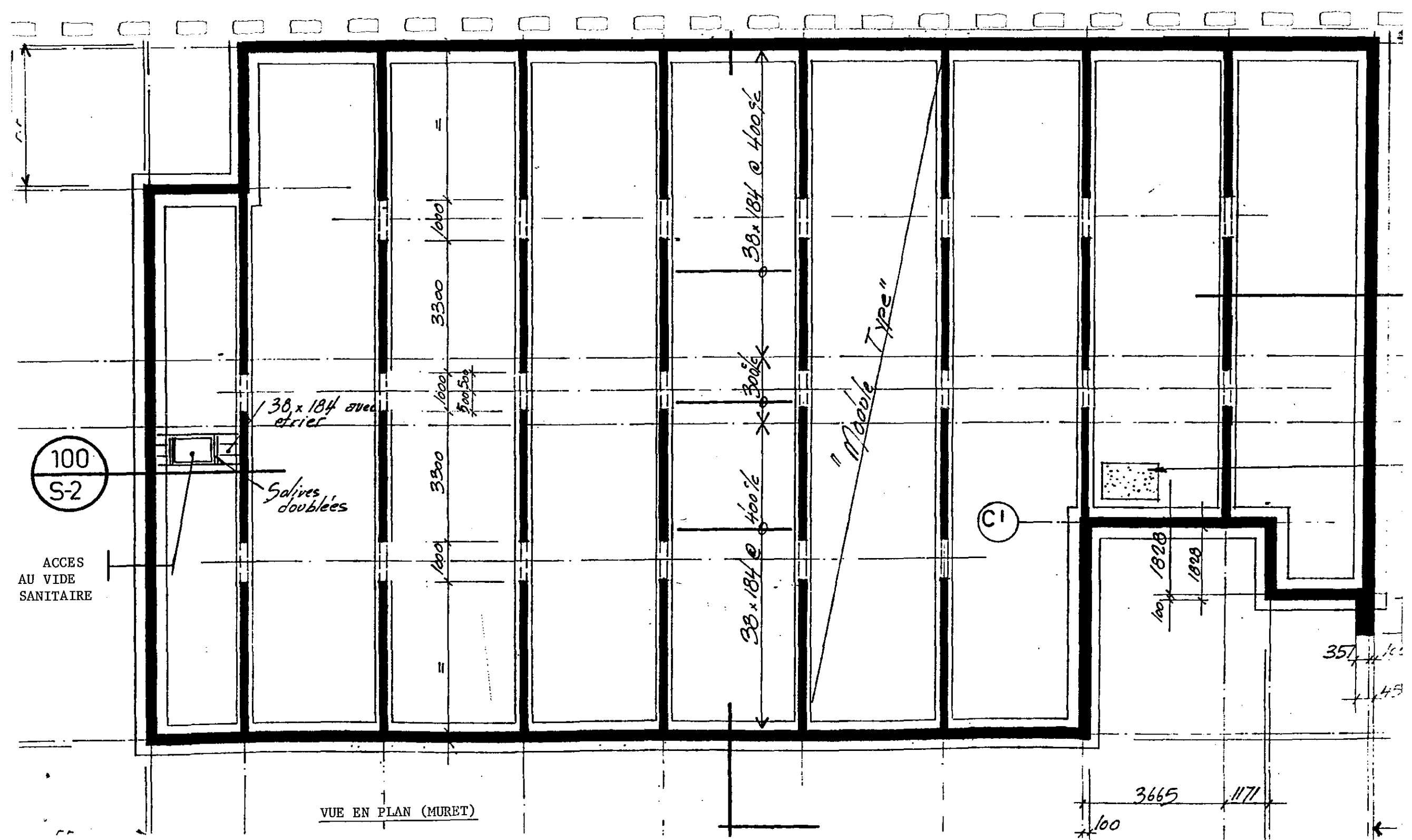


TYPES DE PIEU



mandrel is a member inserted into a hollow pile to reinforce the pile shell while it is driven into the ground.





A N N E X E X I V

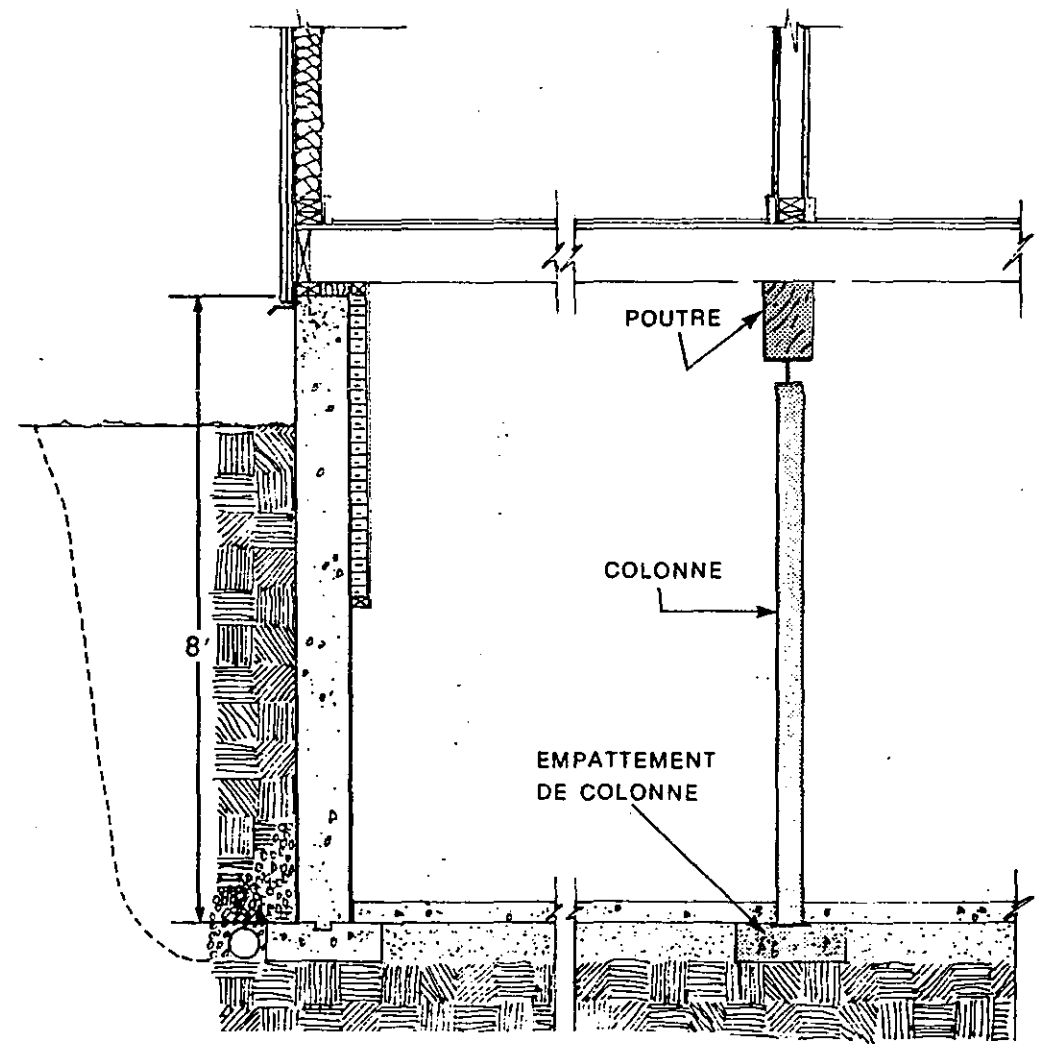
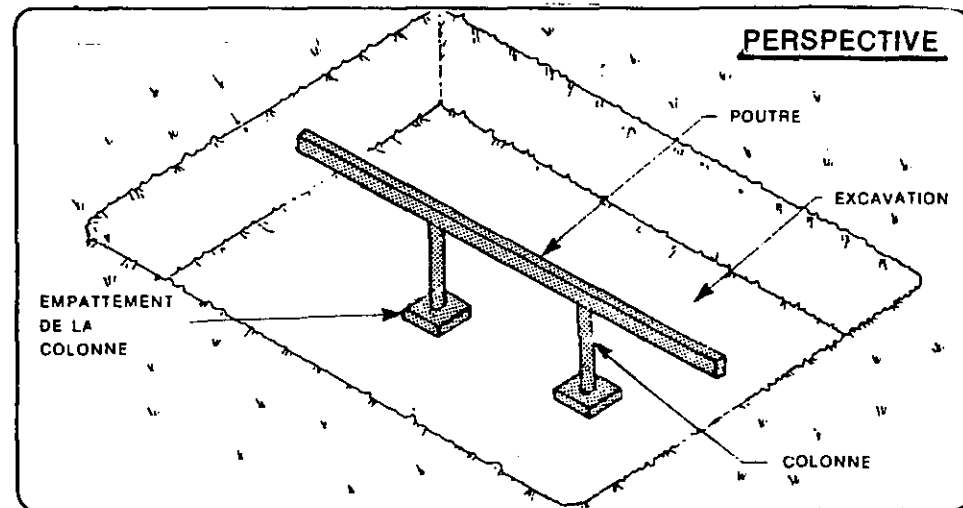
I L L U S T R A T I O N S

- C O L O N N E

ANNEXE XIV

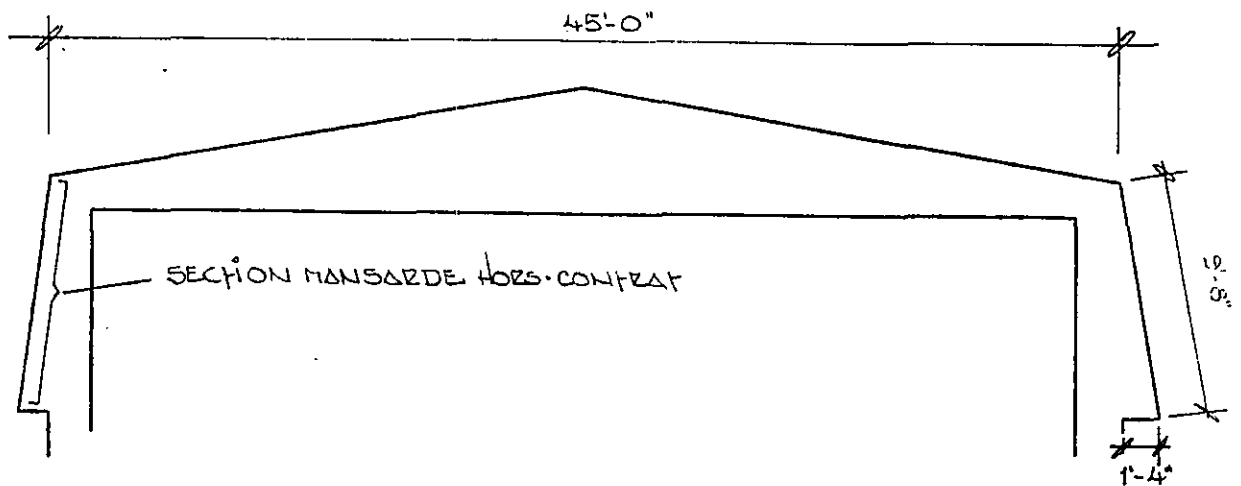
- COLONNE

ÉLEVATION

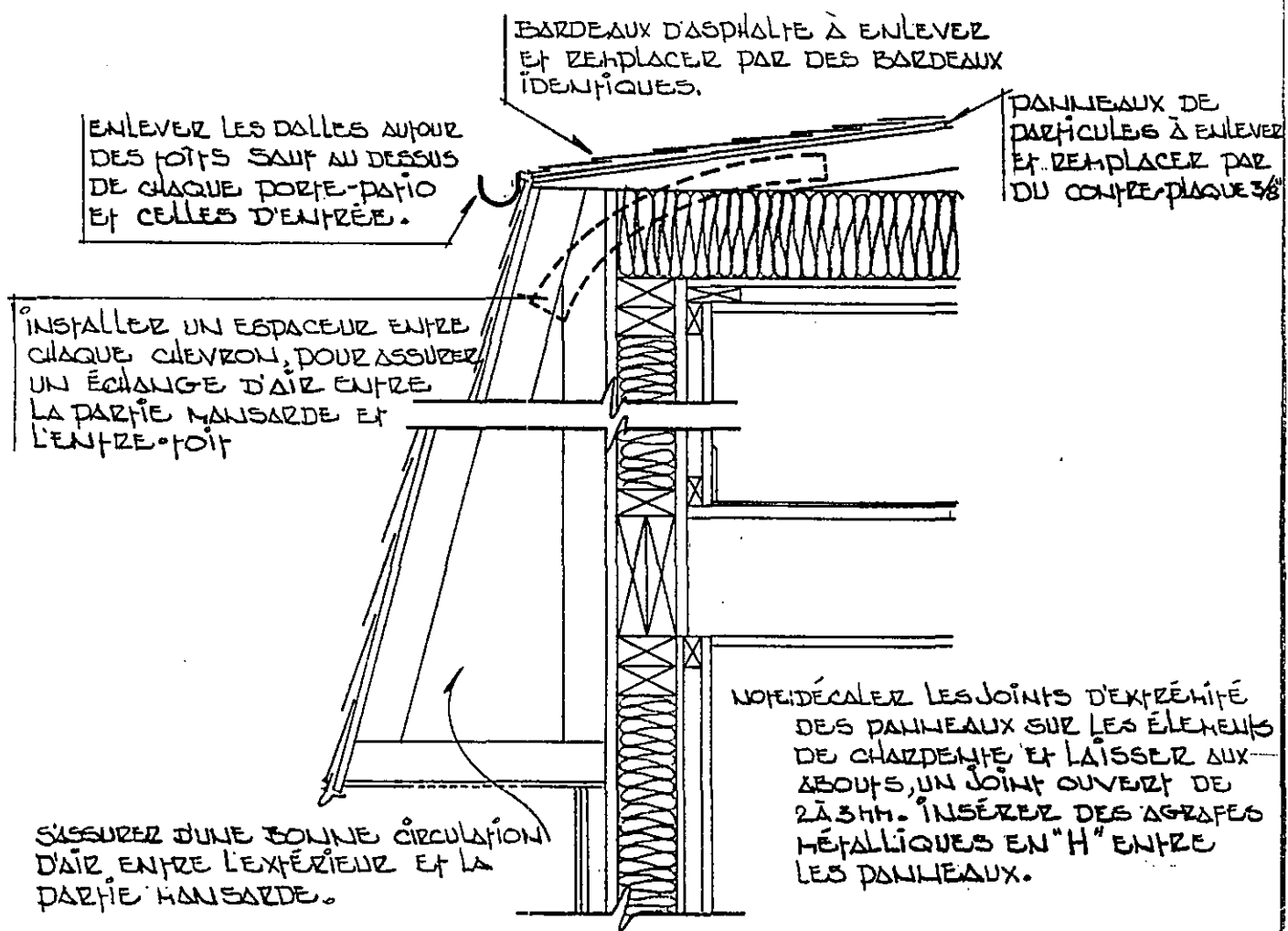


ANNEXE XV

MANSARDE



COUPE 'Δ'

MANSARDE

Projet

Titre

Dossier

Date

Par.

Feuille

FORMULAIRES

E

* **Note:** Lorsqu'une donnée est non applicable, indiquer N/A ou non disponible, indiquer N/D

Nombre d'aires de stationnement: Intérieures (SI) ☐ Extérieures (SE) ☐ Privé (SP) ☐

Notes:

- Le code identifiant une aire de stationnement est composé de deux (2) lettres désignant un stationnement intérieur (SI), extérieur (SE) ou privé (SP) et d'un numéro séquentiel. Ex.: SI-01, SI-02, SE-01, SE-02, SP-01, SP-02.
- Quant au nombre total de places, dans les SBL privés, indiquer « D » pour résidentielles désignées, « N » pour résidentielles non désignées et « X » pour non résidentielles.

ENT-002 (91-03)

Emplacements

EM

Remarque	

[illegible]

1

Nom de la personne proposée à la cueillette (En majuscules)	Date
	An Ms Jr



Terrains

Volet: ☐ Public ☐ Privé

TE

Identification

N° emplacement/ensemble immobilier

N° formulaire « EM »

N° formulaire « EI »

Indicateur de remarque (O/N): ☐

* Note: Lorsqu'une donnée est non applicable, indiquer N/A ou non disponible, indiquer N/D

Services spéciaux (✓):

- 1 ☐ Puits artésien 2 ☐ Fosse septique 3 ☐ Champ d'épuration 4 ☐ Usine d'épuration
5 ☐ Autre (préciser): _____ 6 ☐ Aucun 7 ☐ Filtration d'eau potable

Superficies: ☐ m² ☐ pi²

Totale _____ Aménagée _____ Excédentaire (O/N) ☐

Superficies: ☐ m² ☐ pi²

Gazon _____ Allées piétonnières _____

Stationnements extérieurs et voies d'accès _____

Copropriété (O/N): ☐

Si oui: Les superficies indiquées ci-dessous refléteront les PARTIES DÉTENUES mentionnées à l'acte de vente ou au certificat de localisation.

Superficies détenues: ☐ m² ☐ pi²

Totale _____ Aménagée _____ Excédentaire (O/N) ☐

Superficies détenues: ☐ m² ☐ pi²

Gazon _____ Allées piétonnières _____

Stationnements extérieurs et voies d'accès _____

Opération suivante: Remplir autant de formulaires « IM » qu'il y a d'immeubles situés sur le terrain identifié ci-dessus. Indiquer ci-après le nombre d'immeubles concernés:

Commerce	
Nombre total de commerces:	
Type de commerce:	1- Dépanneur 2- Restaurant 3- Salon de coiffure 4- Autres (préciser) 5- Bureau d'organisme 6- Garderie 7- Organisme communautaire 8- Bureau de consultation

Description des commerces			
N° séquentiel	Type	Superficie (Volet privé)	Si autre, préciser:
01			
02			
03			
04			
05			
06			
07			
08			
09			
10			
11			
12			

Opération suivante: Remplir autant de formulaires « BA » qu'il y a de bâtiments dans l'immeuble identifié ci-dessus.
Indiquer ci-après le nombre de bâtiments concernés:

Immeubles

Volet: ☐ Public ☐ Privé

Idem IM: _____

IM

Identification de l'immeuble

N° ensemble immobilier N° formulaire « EI » N° terrain N° formulaire « TE » Indicateur de remarque (O/N): ☐
Circonscription électorale provinciale Code Nom

* Note: Lorsqu'une donnée est non applicable, indiquer N/A ou non disponible, indiquer N/D

* Réutilisation (O/N): ☐ Si oui, identifier le prototype

(✓) ☐ m² ou (✓) ☐ pi² Superficie d'implantation

Indicateur de copropriété (O/N): ☐ Si oui _____ % de la quote-part des dépenses apparaissant au contrat d'achat

Catégorie d'immeuble (✓):

- 0 ☐ Unifamilial isolé 1 ☐ Unifamilial jumelé 2 ☐ Unifamilial en rangée 3 ☐ Duplex 4 ☐ Duplex jumelé ou en rangée
5 ☐ Triplex 6 ☐ Triplex jumelé ou en rangée 7 ☐ Multifamilial 8 ☐ Unifamilial en rangée dos-à-dos
9 ☐ Autre: 10 ☐ Multifamilial jumelé ou en rangée

Charpente (✓)

- 1 ☐ Bois 2 ☐ Acier 3 ☐ Béton
4 ☐ Autre:

* Fondation spéciale (✓)

- 1 ☐ Muret 2 ☐ Pieu 3 ☐ Colonne
4 ☐ Autre:

Revêtements (Cochez et notez le pourcentage de chaque type de revêtements des murs et des planchers)

Mur extérieur (✓)

- | | | |
|---|---|---|
| 1 ☐ Bois <input type="text"/> | 5 ☐ Stuc <input type="text"/> | 9 ☐ Béton préfabriqué <input type="text"/> |
| 2 ☐ Métal émaillé <input type="text"/> | 6 ☐ Brique <input type="text"/> | 10 ☐ Autre <input type="text"/> |
| 3 ☐ Masonite (colorlok) <input type="text"/> | 7 ☐ Pierre <input type="text"/> | |
| 4 ☐ Vinye <input type="text"/> | 8 ☐ Béton coulé sur place <input type="text"/> | Préciser: <input type="text"/> |

Plancher des aires de circulation (✓)

Si copropriété, partie exclusive détenue seulement

- | | | |
|--|--|---|
| 1 ☐ Tuile <input type="text"/> | 5 ☐ Céramique <input type="text"/> | 8 ☐ Terrazo <input type="text"/> |
| 2 ☐ Vinye (préart) <input type="text"/> | 6 ☐ Bois <input type="text"/> | 9 ☐ Autre <input type="text"/> |
| 3 ☐ Caoutchouc <input type="text"/> | 7 ☐ Béton poli <input type="text"/> | |
| 4 ☐ Tapis <input type="text"/> | | Préciser: <input type="text"/> |

Toiture (✓):

- 1 ☐ En pente 2 ☐ Horizontale Mansarde (O/N): ☐

Revêtement (✓):

- 1 ☐ Bardeaux 2 ☐ Métal 3 ☐ Membrane asphalte-gravier 4 ☐ Membrane élastomère
5 ☐ Autre:

Balcon (si copropriété, partie détenue seulement)

Privé Commun
Nombre total
Superficie unitaire moyenne (m²)

Terrasse (si copropriété, partie détenue seulement)

Privée Commune
Nombre total
Superficie unitaire moyenne (m²)

Bâtiments

Volet public

Idem BA: _____

BA

Identification

N° ensemble immobilier N° formulaire - EI - N° immeuble N° formulaire - IM - Référence tax N° de matricule

Indicateur de remarque (O/N): ☐

*Note: Lorsqu'une donnée est non applicable, indiquer N/A ou non disponible, indiquer N/D

Destination officielle des logements:

au An Ms Jr

	Chambres (maison de)	Studio	1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres	Total
Familles								
Retraités								
Autres								
Total								

Si autre, préciser:

Superficies:

☐ m² ☐ pi²

Moyenne hors-tout d'un logement (incluant les rangements):

	Studio	1 chambre	2 chambres	3 chambres

4 chambres 5 chambres Chambres (maison de)

Brute totale Aires communes Habitable hors-tout

Logements adaptés pour handicapés

	Chambres (maison de)	Studio	1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres	Total
Familles								
Retraités								
Autres								
Total								

Utilisations spéciales des logements:

au An Ms Jr

01 ☐ Bureau d'organisme Catégorie (MDC, 1 CH, 2 CH, ...)

00 ☐ Autre Catégorie (MDC, 1 CH, 2 CH, ...)

Si autre, préciser:

Nombre d'étages par rapport à l'adresse principale Total Au dessus R.C.

Nombre de murs mitoyens à d'autres bâtiments

Nombre d'ascenseurs À câble Hydraulique

Nombre de compteurs Eau Électricité

Bâtiments en hauteur: Gicleurs ☐ Aucun ☐ Rangements communs ☐ Chute à déchets ☐

Alarme-incendie (O/N): ☐ Locataire surveillant (O/N): ☐

Équipements spéciaux (✓):

Système chauffant pour fonte de neige ☐ Oui ☐ Non ☐

Prise de chauffe-moteur ☐ Oui ☐ Non ☐

Contrôle de prises chauffe-moteur ☐ Oui ☐ Non ☐

Autres ☐ Préciser:

Système de ventilation (✓):

Alimentation d'air extérieur ☐ Oui ☐ Non ☐

Évacuation d'air:

	Cuisine	Toilette
1- Centralisée		
2- Individuelle		

3- À gravité Cuisine Toilette

4- Au charbon

5- Aucun

Catégorie de sous-sol (✓):

1 ☐ Sous-sol %

2 ☐ Vide sanitaire %

3 ☐ Dalle sur sol %

4 ☐ Autre %

5 ☐ Aucun sous-sol

Buanderie communautaire: Nombre de buanderies Nombre total de laveuses Louées ☐ ou Non ☐

Nombre total de sècheuses Louées ☐ ou Non ☐

Salles communautaires

	Superficie (m ²)	Étage (RC, S.S., 1.2, ...)
01		
02		
03		
04		
05		
06		

Cocher la(les) source(s) d'énergie utilisée(s) dans les systèmes suivants (✓):

Chauffage:

1- Plinthe ou autres appareils* ☐ Électricité ☐

2- Air forcé* ☐ Électricité ☐ Gaz naturel ☐ Mazout ☐

3- Hydronique* (eau chaude ou glycol) ☐ Électricité ☐ Gaz naturel ☐ Mazout ☐

Eau chaude domestique des logements* ☐ Électricité ☐ Gaz nat. ☐ Mazout ☐

Si électricité, compteur ☐ Logement ☐ Services communs ☐

Apport d'air dans corridor (ventilation)* ☐ Électricité ☐ Gaz nat. ☐ Mazout ☐

Système de climatisation (✓):

Logements ☐ Oui ☐ Non ☐

Bureaux ☐ Oui ☐ Non ☐

Central ☐

Unité murale et/ou de fenêtre ☐

Nombre de logements avec climatiseur*

Opération suivante: Indiquer sur le formulaire des adresses civiques, toutes les adresses inhérentes au bâtiment identifié ci-dessus.

Bâtiments

Volet privé

Idem BA: _____

BA

Identification de l'immeuble

N° ensemble immobilier	N° formulaire - EI - _____	N° immeuble	N° formulaire - IM - _____	Référence tax	N° de matricule _____
Indicateur de remarque (O/N): ☐					

* Note: Lorsqu'une donnée est non applicable, indiquer N/A ou non disponible, indiquer N/D

Destination officielle des logements:

au

An	Ms	Jr

Clientèle régulière: Familles: FAM Personnes seules: PSE Personnes retraitées: PRE

Clientèle spéciale:

- | | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|---|
| 01: Aide à l'enfance | 06: Alcooliques et toxicomanes | 13: Famille de malades hospitalisés |
| 02: Ex-détenus | 07: Handicapés physiques adultes | 14: Foyer de soin |
| 03: Migrants/sans-logis | 08: Jeunes handicapés physiques | 15: Réfugiés |
| 04: Mères célibataires | 10: Enfants caractériels | 16: Personnes âgées en perte d'autonomie (PAPA) |
| 05: Victimes de violence au foyer | 11: Handicapés mentaux d'âge adulte | 99: Autres |
| | 12: Jeunes handicapés mentaux | |

Code de clientèle			Studio	1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres	Total
Régulière	Spéciale								
		D							
		N							
		D							
		N							
		D							
		N							
Total		D							
		N							

Logements adaptés pour handicapés

Code de clientèle			Studio	1 chambre	2 chambres	3 chambres	4 chambres	5 chambres	Total
Régulière	Spéciale								
		D							
		N							
		D							
		N							
		D							
		N							
Total		D							
		N							

Destination officielle des chambres:

au

An	Ms	Jr

Code de clientèle			1 lit	2 lits	3 lits	4 lits	5 lits et plus	Nombre de lits	Total de chambres	Total de lits
Régulière	Spéciale									
		D								
		N								
		D								
		N								
		D								
		N								
Total		D								
		N								

Chambres adaptées pour handicapés

Code de clientèle			1 lit	2 lits	3 lits	4 lits	5 lits et plus	Nombre de lits	Total de chambres	Total de lits
Régulière	Spéciale									
		D								
		N								
		D								
		N								
		D								
		N								
Total		D								
		N								

Superficies: ☐ m ² ☐ pi ²							
Moyenne hors-tout d'un LOGEMENT (incluant les rangements):		Studio		1 chambre		2 chambres	
Moyenne hors-tout d'une CHAMBRE (incluant les rangements):		4 chambres		5 chambres		3 chambres	
		1 lit		2 lits		3 lits	
		4 lits		5 lits et plus			
Brute totale		Aires communes		Habitable hors-tout			

Utilisations spéciales des logements:		au		An		Ms		Jr	
01 ☐ Bureau d'organisme		Catégorie (Stu., 1 CH, 2 CH, etc.)		Clientèle code		Nombre		00 ☐ Autre	
Si autre, préciser:									

Nombre d'étages par rapport à l'adresse principale		Total		Au dessus R.C.		Nombre de murs mitoyens à d'autres bâtiments		Nombre d'ascenseurs		À câble		Hydraulique	
Nombre de compteurs		Eau		Électricité		Remarque compteur							
Si copropriété, nombre d'étages ou partie(s) d'étage détenus en partie exclusive													

Équipements spéciaux (✓):		☐ Autres, préciser:	
Système chauffant pour fonte de neige		Ou Non	
Prise de chauffe-moteur		Ou Non	
Contrôle de prises chauffe-moteur		Ou Non	

Système de ventilation (✓):		Évacuation d'air:		Cuisine		Toilette	
Alimentation d'air extérieur		Ou Non		1- Centralisée		Cuisine Toilette	
				2- Individuelle		3- À gravité	
						4- Au charbon	
						5- Aucun	

Catégorie de sous-sol (✓):		1 ☐ Sous-sol		2 ☐ Vide sanitaire		3 ☐ Dalle sur sol	
Précise:							
4 ☐ Autre		5 ☐ Aucun sous-sol					

Buanderie communautaire		Nombre de buanderies		Nombre total de laveuses		Louées Non		Nombre total de sècheuses		Louées Non	
						ou				ou	

Salles communautaires		Étage (R.C., S.S., 1.2., ...)		Superficie (m ²)		Étage (R.C., S.S., 1.2., ...)		Superficie (m ²)		Étage (R.C., S.S., 1.2., ...)		Superficie (m ²)	
01						02						03	
04						05						06	

Cocher la(les) source(s) d'énergie utilisée(s) dans les systèmes suivants (✓):	
Chauffage:	
1- Plinthe ou autres appareils *	
Électricité	
2- Air forcé *	
Électricité	
Gaz nat.	
Mazout	
3- Hydronique * (eau chaude ou glycol)	
Électricité	
Gaz nat.	
Mazout	

Eau chaude domestique des logements *		Électricité		Gaz nat.		Mazout		Si électricité, compteur		Logement		Services communs		Apport d'air dans corridor (ventilation) *		Électricité		Gaz nat.		Mazout	

Système de climatisation (✓):		Logements		Bureaux		Nombre de logements avec climatiseur *	
Central		Oui Non		Oui Non			
Unité murale et/ou de fenêtre		Oui Non		Oui Non			

Opération suivante: Indiquer sur le formulaire des adresses civiques, toutes les adresses inhérentes au bâtiment identifié ci-dessus.

Bâtiments

Volet privé

Idem BA: _____

BA

Identification de l'immeuble

N° ensemble immobilier N° formulaire « EI » N° immeuble N° formulaire « IM » Référence tax N° de matricule

Indicateur de remarque (O/N): ☐

* **Note:** Lorsqu'une donnée est non applicable, indiquer N/A ou non disponible, indiquer N/D

		An	Ms	Jr
Destination officielle des logements:	au			

Clientèle régulière: **Familles: FAM** **Personnes seules: PSE** **Personnes retraitées: PRE**

Clientèle spéciale:

- | | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|---|
| 01: Aide à l'enfance | 06: Alcooliques et toxicomanes | 13: Famille de malades hospitalisés |
| 02: Ex-détenus | 07: Handicapés physiques adultes | 14: Foyer de soin |
| 03: Migrants/sans-logis | 08: Jeunes handicapés physiques | 15: Réfugiés |
| 04: Mères célibataires | 10: Enfants caractériels | 16: Personnes âgées en perte d'autonomie (PAPA) |
| 05: Victimes de violence au foyer | 11: Handicapés mentaux d'âge adulte | 99: Autres |
| | 12: Jeunes handicapés mentaux | |

[illegible]

Logements adaptés pour handicapés

[illegible]

		An	Ms	Jr
Destination officielle des chambres:	au			

[illegible]

Logements adaptés pour handicapés

[illegible]

Superficies: ☐ m ² ☐ pi ²			
Moyenne hors-tout d'un LOGEMENT (incluant les rangements): Studio: 4 chambres: 1 lit: 4 lits:	1 chambre: 5 chambres: 2 lits: 5 lits et plus:	2 chambres: 3 lits:	3 chambres:
Brute totale:	Aires communes:	Habitable hors-tout:	

Utilisations spéciales des logements: au An Ms Jr			
01 ☐ Bureau d'organisme Si autre, préciser:	Catégorie (Stu., 1 CH, 2 CH, etc.): Clientèle code: Nombre:	00 ☐ Autre Si autre, préciser:	Catégorie (Stu., 1 CH, 2 CH, etc.): Clientèle code: Nombre:

Nombre d'étages par rapport à l'adresse principale:	Total: Au dessus R.C.:	Nombre de murs mitoyens à d'autres bâtiments:	Nombre d'ascenseurs:	À câble: Hydraulique:
Nombre de compteurs:	Eau: Électricité:	Remarque compteur:		
Si copropriété, nombre d'étages ou partie(s) d'étage détenus en partie exclusive:				

Équipements spéciaux (✓):				☐ Autres, préciser:
Système chauffant pour fonte de neige: Oui ☐ Non ☐	Prise de chauffe-moteur: Oui ☐ Non ☐	Contrôle de prises chauffe-moteur: Oui ☐ Non ☐		

Système de ventilation (✓):		Évacuation d'air:		Cuisine: Toilette:
Alimentation d'air extérieur: Oui ☐ Non ☐	1- Centralisée: 2- Individuelle:	3- À gravité: 4- Au charbon: 5- Aucun:		

Catégorie de sous-sol (✓):			
1 ☐ Sous-sol: % Préciser:	2 ☐ Vide sanitaire: %	3 ☐ Dalle sur sol: %	4 ☐ Autre: %
5 ☐ Aucun sous-sol			

Buanderie communautaire			
Nombre de buanderies:	Nombre total de laveuses: Louées: ☐ Non: ☐	Nombre total de sècheuses: Louées: ☐ Non: ☐	

Salles communautaires			
01 Superficie (m ²): Étage (R.C., S.S., 1,2,...):	02 Superficie (m ²): Étage (R.C., S.S., 1,2,...):	03 Superficie (m ²): Étage (R.C., S.S., 1,2,...):	04 Superficie (m ²): Étage (R.C., S.S., 1,2,...):
05 Superficie (m ²): Étage (R.C., S.S., 1,2,...):	06 Superficie (m ²): Étage (R.C., S.S., 1,2,...):		

Cocher la(les) source(s) d'énergie utilisée(s) dans les systèmes suivants (✓):			
Chauffage: 1- Plinthe ou autres appareils: ☐ Électricité: ☐ 2- Air forcé: ☐ Électricité: ☐ Gaz nat.: ☐ Mazout: ☐ 3- Hydronique (eau chaude ou glycol): ☐ Électricité: ☐ Gaz nat.: ☐ Mazout: ☐			

Eau chaude domestique des logements: ☐ Électricité: ☐ Gaz nat.: ☐ Mazout: ☐	Si électricité, compteur: ☐ Logement: ☐ Services communs: ☐	Apport d'air dans corridor (ventilation): ☐ Électricité: ☐ Gaz nat.: ☐ Mazout: ☐
---	--	--

Système de climatisation (✓):			
Central: ☐ Logements: Oui ☐ Non ☐	Unité murale et/ou de fenêtre: ☐ Bureaux: Oui ☐ Non ☐	Nombre de logements avec climatiseur:	

Opération suivante: Indiquer sur le formulaire des adresses civiques, toutes les adresses inhérentes au bâtiment identifié ci-dessus.



Banque des immeubles

Nom

Page ____ de ____

Remise

Volet: ☐ Public ☐ Privé

RE

Entité desservie

Connexe (O/N): ☐

Chauffée (O/N): ☐

Indicateur de remarque (O/N): ☐

Revêtements (Cochez et notez le pourcentage de chaque type de revêtements des murs)

Mur extérieur (✓)

- | | % | | % | | % |
|--|----------------------|--|----------------------|--|----------------------|
| 1 ☐ Bois | <input type="text"/> | 5 ☐ Stuc | <input type="text"/> | 9 ☐ Béton préfabriqué | <input type="text"/> |
| 2 ☐ Métal émaillé | <input type="text"/> | 6 ☐ Brique | <input type="text"/> | 10 ☐ Autre | <input type="text"/> |
| 3 ☐ Masonite (colorlok) | <input type="text"/> | 7 ☐ Pierre | <input type="text"/> | | |
| 4 ☐ Vinyle | <input type="text"/> | 8 ☐ Béton coulé sur place | <input type="text"/> | | |

Préciser:

Toiture (✓): 1 ☐ En pente 2 ☐ Horizontale Mansarde (O/N): ☐

Revêtement (✓): 1 ☐ Bardeaux 2 ☐ Métal 3 ☐ Membrane asphalte-gravier 4 ☐ Membrane élastomère

5 ☐ Autre:

(✓) ☐ m² ou (✓) ☐ pi²

Superficie d'implantation

Informations supplémentaires sur les salles communautaires

Volet: ☐ Public ☐ Privé

N° EI

N° BA

N° de salle

Superficie

Étage

Équipements

Nombre total poêles

Loués (O/N)

Nombre total réfrigérateurs

Loués (O/N)

Nombre total éviers ou lavabos

Ventilation (O/N)

Si autre, préciser:

Salle de bain:

☐ Oui

☐ Non

Si oui, connexe à salle (O/N)

Revêtements du plancher (cochez et notez le pourcentage de chaque type de la salle communautaire):

1 ☐ Tuile

%

4 ☐ Tapis

%

7 ☐ Terrazo

%

2 ☐ Prélart
(vinyle)

5 ☐ Céramique

8 ☐ Autre

3 ☐ Caoutchouc

6 ☐ Bois

Préciser:

Types d'usages de la salle communautaire

1 ☐ S.C. usages multiples

5 ☐ Salle à manger

2 ☐ Médecin

6 ☐ Coiffeuse

3 ☐ Travailleur social

7 ☐ Petit bureau d'administration

4 ☐ Cafétéria

8 ☐ Autres, préciser:

Informations supplémentaires allées piétonnières

N° de dossier	Catégorie	Région adm.	Municipalité	Séquence	EI	TE
---------------	-----------	-------------	--------------	----------	----	----

Nom de l'OMH

Superficie:	
-------------	--

Recouvrement:					
☐ Béton	%	☐ Inter bloc	%	☐ Autre	%
☐ Asphalte		☐ Concassé		Préciser:	



Feuille de modifications

Instructions
1. Inscrire le nom et le numéro de l'organisme.
2. Inscrire le nom et le code de municipalité.
3. Inscrire le nom et le numéro de téléphone de la personne responsable de l'organisme.
4. Cocher une des deux affirmations.
5. Compléter, si nécessaire, un encadré pour chaque modification proposée.
6. Signature du(de la) directeur(trice) de l'organisme.
7. Expédier uniquement la feuille de modifications, avant la date convenue, qu'il y ait modification ou non dans les données de la Banque des immeubles.
8. Conserver le rapport informatisé pour consultation.

Nom de l'organisme	N° de l'organisme
	0 0 0
Nom de la municipalité	Code
Nom de la personne responsable de l'organisme	N° de téléphone
	Ind. rég.
Affirmations	
☐ J'ai vérifié toutes les informations de la Banque des immeubles et aucune modification ne doit être apportée aux ensembles immobiliers.	
☐ J'ai vérifié toutes les informations de la Banque des immeubles et je propose la(les) modification(s) suivante(s).	

Modification					
N° ensemble immobilier	Lettres	N° d'identification	Modification de l'entité	Lettres	N° d'identification
	E I				
Nom du champ à corriger					
Ancienne valeur					
Nouvelle valeur					
Raison du changement					
Modification					
N° ensemble immobilier	Lettres	N° d'identification	Modification de l'entité	Lettres	N° d'identification
	E I				
Nom du champ à corriger					
Ancienne valeur					
Nouvelle valeur					
Raison du changement					
Modification					
N° ensemble immobilier	Lettres	N° d'identification	Modification de l'entité	Lettres	N° d'identification
	E I				
Nom du champ à corriger					
Ancienne valeur					
Nouvelle valeur					
Raison du changement					

Note: Utiliser le verso de la feuille si nécessaire

Signature du(de la) directeur(trice)	Date	Page
	An Ms Jr	de

Modification					
N° ensemble immobilier	Lettres E I	N° d'identification	Modification de l'entité	Lettres	N° d'identification
Nom du champ à corriger					
Ancienne valeur					
Nouvelle valeur					
Raison du changement					
Modification					
N° ensemble immobilier	Lettres E I	N° d'identification	Modification de l'entité	Lettres	N° d'identification
Nom du champ à corriger					
Ancienne valeur					
Nouvelle valeur					
Raison du changement					
Modification					
N° ensemble immobilier	Lettres E I	N° d'identification	Modification de l'entité	Lettres	N° d'identification
Nom du champ à corriger					
Ancienne valeur					
Nouvelle valeur					
Raison du changement					
Modification					
N° ensemble immobilier	Lettres E I	N° d'identification	Modification de l'entité	Lettres	N° d'identification
Nom du champ à corriger					
Ancienne valeur					
Nouvelle valeur					
Raison du changement					
Modification					
N° ensemble immobilier	Lettres E I	N° d'identification	Modification de l'entité	Lettres	N° d'identification
Nom du champ à corriger					
Ancienne valeur					
Nouvelle valeur					
Raison du changement					
Modification					
N° ensemble immobilier	Lettres E I	N° d'identification	Modification de l'entité	Lettres	N° d'identification
Nom du champ à corriger					
Ancienne valeur					
Nouvelle valeur					
Raison du changement					
Modification					
N° ensemble immobilier	Lettres E I	N° d'identification	Modification de l'entité	Lettres	N° d'identification
Nom du champ à corriger					
Ancienne valeur					
Nouvelle valeur					
Raison du changement					